PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 MARS 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 1er mars 2010 accompagnée d'un ordre du jour comportant 65 objets.

La séance publique s'ouvre avec 31 présents:

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre
Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, M. MARTIN, M. SAKAS,
M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, ~~**M. BIEFNOT**~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, ~~**Mme OUALI**~~,
~~**M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE**~~, Mme COLINIA, ~~**M. ROSSI**~~, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~**M. MANDERLIER, M. LECOCQ,**~~ M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~**M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE,**~~ M. HAMBYE,
~~**M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME,**~~ Mme BRICHAUX, Mme JOB,
M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X.,
~~**M. BRESART,**~~ Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~**Mme. DEJARDIN,**~~ MM.
TRANCHANT, DUBOIS, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers Collègues, je propose que nous entamions nos travaux. Mais avant de commencer, puisque c'est la première fois que le Conseil communal se réunit depuis le drame qui a frappé tant de familles lors de la catastrophe de Buizingen, que parmi les victimes un grand nombre vient de notre région et un grand nombre de notre Ville, en mémoire des disparus, je vous demande de respecter quelques instants de silence.
Mes chers collègues, se sont excusés M. ROSSI, Mme OUALI et M. LECOCQ. Le procès-verbal de la séance précédente est ici; en l'absence de remarques de votre part, il sera considéré comme approuvé à la fin de la séance. Les points remis à l'ordre du jour sont les points 9 et 10. A la demande de Mme l'Echevine CRUVEILLER, je vous suggère de faire passer le point 34 avant le point 15 pour une simple raison de logique, c'est que le point 34 règle le règlement de la carte communale de stationnement des riverains et la logique voudrait qu'on approuve ou qu'on discute d'abord du règlement avant son application.
1er objet : Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal. Secrétariat
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il y a la démission d'un Conseiller communal, dont nous prenons acte.

Adopté à l'unanimité – 1ère annexe

2e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons - Avenue Gouverneur Cornez - création d'un emplacement GEP PMR6002/400

Adopté à l'unanimité – 2e annexe

b)Hyon - Chaussée de Maubeuge, création d'un emplacement PMR.GEP 6002/HY/26

Adopté à l'unanimité – 3e annexe

c)Flénu - rue du Moulin d'En Haut - réglementation du stationnement GEP 6002/FL/97

Adopté à l'unanimité – 4e annexe

d)Mesvin - Parc St Gobain - réglementation de la circulation GEP 6002/MESV/14

Adopté à l'unanimité – 5e annexe

e)Flénu - rue des Trois Hurées - réglementation du stationnement GEP 6002/FL/143

Adopté à l'unanimité – 6e annexe

f)Cuesmes - rue de Ciply - abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/CU/22

Adopté à l'unanimité – 7e annexe

g)Ghlin - rue de la Garenne - extension de la zone 30 GEP 6002/GH/35

Adopté à l'unanimité – 8e annexe

h)Cuesmes - Voie de Wasmes - modification de la zone de GEP stationnement.6002/CU/91

Adopté à l'unanimité – 9e annexe

i)Flénu - rue de Quaregnon - réglementation du stationnement sur GEP trottoirs.6002/FL/116

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour ce dossier, Madame, vous m'avez demandé en Commission des explications sur le stationnement en partie sur le trottoir à la rue de Quaregnon. Je vous suggère soit de l'approuver, soit de le retirer mais peut-être qu'on

pourrait l'approuver et vous transmettre les informations demandées? C'est plutôt l'information qui vous intéressait? D'accord.

Adopté à l'unanimité – 10e annexe

Entrées de Messieurs BRESART, MANDERLIER et Mesdames OUALI, NAHIME = 35 présents

3e objet : Service de Prévention – Plan de Cohésion Sociale : Approbation du rapport d'activité et de la déclaration de créance Service de Prévention et projets Article 18 – 20091. Service Prévention 2010.04

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Nous avons discuté en Commission vendredi et je voudrais rappeler que je me suis surtout focalisée sur la maison de quartier de l'Allée des Oiseaux parce que j'ai bien dû faire un choix, or j'étais décidée à suivre la procédure et le travail d'une équipe de travailleurs sociaux par rapport à la thématique de la violence faite aux femmes dans les couples et plus particulièrement le sujet appelé "parcours du combattant" quand ces femmes doivent aller d'un coin à l'autre, qu'on les renvoie, etc. Je dois dire que j'ai rencontré une équipe de professionnels qui s'investissent complètement dans leur tâche. Je suis admirative de ce qu'elles font car ce travail de proximité porte ses fruits. Il règne une collaboration remarquable entre voisins, ce qui permet d'intervenir rapidement auprès de personnes plus fragilisées et de réfléchir avec elles très vite. Maintenant que l'Allée des Oiseaux est livrée au chantier, les habitants ont perdu leurs repaires, il en reste un, la maison de quartier où ils viennent chercher les réponses à toutes les questions qu'ils se posent. C'est pourquoi, M. le Bourgmestre, j'espère que le fédéral comprendra l'importance des travailleurs sociaux et ne nous laissera jamais tomber. Je voudrais maintenant reprendre le rapport d'activité sur un autre plan. Je lis, page 60 que l'équipe a eu un contact avec l'asbl Résilience afin d'envisager l'avenir par rapport à la diffusion de la drogue en prison, diffusion fait par les détenus eux-mêmes, bien sûr. Il est souhaitable de revenir à la charge sur ce sujet car comment libérer des détenus toujours accrochés à leurs assuétudes? Il y aurait toujours, à propos de cette Allée des Oiseaux, beaucoup de choses à signaler sur l'aventure des jeunes précisément à l'Allée des Oiseaux. Ainsi, on peut parler d'une fresque par eux réalisée à partir de Keith Haring, peintre découvert au BAM et dont nous avons déjà parlé ici. En conclusion, j'apprécie le côté réaliste de cette présentation concernant la cohésion sociale, c'est aussi un bon moment que de retrouver les commentaires des jeunes qui ne boudent pas leur plaisir et

qui donnent ainsi raison à ceux qui leur font découvrir expositions, spectacles, visites diverses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, permettez-moi, je le fais rarement, de vous féliciter. C'est vrai que faire ce que vous avez fait, c'est-à-dire suivre le cheminement et l'activité quotidienne in situ, permet certainement de se forger une opinion nettement plus juste que ce que n'importe quel rapport, fût-il excellent, peut fournir. Le travail que nous réalisons est un travail de liens sociaux, on y accorde une très grande importance car nous savons à quel point le monde contemporain a une tendance à créer des dichotomies de toutes natures et qu'il existe des citoyens, des semblables qui éprouvent les plus grandes difficultés et qui requièrent certainement une action de l'autorité publique qui soit une action plus singulière. Ensuite, les assuétudes que vous avez évoquées est un phénomène très sérieux, qui touche tout le monde, pour lequel nous essayons de mener la meilleure politique possible, ce n'est pas ici le lieu mais tant que les partis politiques et aujourd'hui je n'en connais que deux du côté francophone qui sont prêts à embrasser le problème, je dirai frontalement et avec l'ensemble des aspects et des paramètres, tant qu'on n'aura pas l'honnêteté de déclarer ce fléau, fléau fédéral, national et international, je crains que nous soyons toujours obligés d'intervenir en aval et c'est plutôt en amont que nous devrions intervenir. Et enfin, pour préserver les contrats de sociétés, de sécurité, les contrats Grandes Villes, je vous invite à prendre contact avec votre Présidente qui a une influence au sein du Gouvernement fédéral, j'imagine que nos collègues libéraux ne trouveront aucune difficulté de le faire avec leur Président et je m'occuperai de celui du parti socialiste. Comme ça, on essayera de mettre la pression maximale pour en effet et vous avez raison, l'enjeu est bien là, ces contrats sont nationaux et il y a une volonté du côté néerlandophone bien entendu, de dire ça ne relève pas du pouvoir fédéral, ça relève davantage des communautés mais on continuera à agir de la sorte.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: D'abord un petit mot pour dire qu'on soutient aussi qu'on vote ce point, qu'on encourage tout ce qui se fait donc, donner un avis positif sur l'ensemble sans entrer dans le détail mais je suis quand même étonné qu'on parle de l'autorité fédérale à propos du plan de cohésion sociale, si je fais une erreur, rectifiez, corrigez-moi mais pour moi le plan de cohésion sociale dépend de la Région wallonne et pas du fédéral.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez raison sur le plan de cohésion sociale mais ce que Madame a expliqué c'est l'ensemble de la politique de prévention en ce compris bien sûr l'apport, je l'ai compris immédiatement comme ça mais formellement vous avez raison, formellement cet aspect là de la prévention relève de la Région wallonne.

ADOPTE à l'unanimité - 11e annexe

Entrées de Madame MOUCHERON et Messieurs DEBAUGNIES, MUZALIA = 38 présents

4e objet : ASBL PARENTHÈSE – Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion financière C/PQ/C2008/046

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

5e objet : ASBL PARENTHÈSE – Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/PQ/B2009/047

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: C'est une observation puisqu'on trouve aujourd'hui, j'en ai parlé à votre Commission vendredi, on trouve aujourd'hui parmi les consommateurs de drogues, des patients plus âgés qui sont touchés, ainsi les 35-40 ans sont de 20% alors qu'en 2003, ils étaient 12%. Les 40-45 ans sont 12% alors qu'ils étaient 5% en 2003. Donc, en Commission, vous nous avez dit que la génération de 2003 avait vieilli, telle était la raison de cette augmentation. C'est une réflexion évidemment qui est tout à fait valable mais je me pose cependant la question comment ces personnes gèrent-elles aujourd'hui l'addiction de leurs enfants si elles sont elles-mêmes aussi nombreuses à consommer encore de la drogue, vous venez d'en parler mais ici c'est vrai que ça pose vraiment un problème encore plus grand.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, j'ai un point de vue mais le Collège pourrait s'exprimer par la voix du Président du CPAS qui connaît encore mieux que moi la situation. M. le Président, pour les points 4 et 5, pouvez-vous répondre à Mme la Conseillère?
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Certainement, M. le Bourgmestre. Donc, Mme MERCIER, merci pour l'analyse mais effectivement, dans la population suivie par *Parenthèse*, il y a des traitements que l'on appelle des traitements de substitution et ceux-ci durent plusieurs années. *Parenthèse* a été créée en 1998, donc, malheureusement, il y a des personnes qui n'arrivent pas à un sevrage complet et qui restent sous traitement de substitution pendant des années. Quant à l'approche de la problématique familiale, ça fait effectivement partie du travail de cette maison d'accueil socio-sanitaire puisque chaque fois qu'une personne vient en consultation, il y a non seulement l'aspect médial mais l'aspect psychosocial qui est pris en compte, et la problématique des enfants, comme des conjoints, comme des parents, eux-mêmes, est chaque fois pris en compte. Alors, c'est l'occasion quand

même de rappeler que cette maison d'accueil socio-sanitaire est actuellement à 130 voire 140% de sa capacité d'accueil, c'est-à-dire que nous recevons 170 personnes par semaine alors que nous sommes financés pour 128 par l'Inami donc cela veut dire que nous répondons largement au-delà de ce qui est prévu.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je voulais répéter ici ce que j'ai dit en Commission, c'est que j'ai constaté que l'asbl *Parenthèse* est en boni chaque année depuis plusieurs années et donc a des bonis cumulés. L'idée n'est certainement pas de critiquer ça mais plutôt de demander si avec 142.000 euros de bonis cumulés, il n'y a pas des actions supplémentaires qui peuvent être entreprises, parce que l'objectif d'une asbl comme celle-là n'est évidemment pas de thésauriser et donc qu'est-ce qu'on pourrait faire en plus avec les bonis?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Bien, d'une part, je vous rappelle que quand on a constitué *Parenthèse* on a dû emprunter, c'était encore en francs belges, 10 millions de francs belges en 1998, emprunt qui avait été contracté grâce à l'accord de la Ville de Mons. Nous avons remboursé cet emprunt, donc ça c'est terminé. Effectivement, les bonis cumulés arrivent à 142.000 euros mais le chiffre que vous avez c'était pour les comptes 2008 donc il y avait notamment prévu un investissement de 47.000 euros, ces 47.000 euros, une partie a été consommée pour l'informatisation de la structure et d'autre part, nous avons prévu aussi une provision pour risque social de 90.000 euros qui correspond au préavis de trois mois qui est, à mon avis, une précautions sage dans une structure comme une asbl où les garanties de préavis ne sont pas toujours faciles à obtenir et, d'autre part, dans les actions, si vous avez regardé le budget 2009, nous avions prévu de faire un boni de 11.000 euros mais quand nous présenterons les comptes, nous n'avons pas pu réaliser ce boni, pourquoi? Parce que nous avons investi en personnel, sur fonds propres, justement parce que nous sommes au-dessus des taux remboursés par l'Inami et que, bien sûr, il faut assurer aussi une qualité de soins, donc nous le prenons sur fonds propres. Et alors, troisième aspect, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'ouvrir une structure supplémentaire parce qu'actuellement nous sommes présents sur Mons, Jemappes et Houdeng et nous voudrions pouvoir ouvrir dans la région d'Elouges mais pour pouvoir ouvrir là, il faut que nous revoyons la convention Inami parce que nous ne dégagerons pas suffisamment de bénéfices pour pouvoir prendre en charge cette structure sur fonds propres. Donc, effectivement, le but n'est pas de thésauriser mais je crois que ça nous permet comme ça d'avoir de nouveaux projets et d'avoir également le conseil d'autres spécialistes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Serait-il possible, lors du prochain Conseil conjoint CPAS-Ville de Mons que la problématique des drogues soit abordée de manière transversale

puisqu'on a la chance déjà de l'aborder comme sujet numéro un de sensibilisation de nos élus et de la population? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je pense que cela ne pose pas de problème.

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

6e objet : ASBL LE MANÈGE.MONS. Budget de l'exercice 2010. Approbation.
Gestion financière
C/B2010/ASBL/004

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: On approuve, il n'y a pas de problème, le budget de l'exercice 2010 mais je voudrais à l'occasion de ce point, revenir sur ce que j'ai déjà dit en Commission aussi, c'est-à-dire que lors du dernier Conseil, j'avais déposé une motion qui demandait qu'on envisage de donner un accès gratuit une fois par an à un spectacle à chaque citoyen contribuable montois. Alors, ça n'a pas été discuté lors du dernier Conseil, je comprends, dans l'euphorie on venait d'apprendre qu'on était retenu comme Capitale Européenne, la réponse que j'ai reçue ne me satisfaisait pas du tout puisqu'on m'a répondu à propos de la gratuité des musées mais les musées je les avais moi-même exclus dans ma motion puisqu'effectivement ils sont déjà gratuits le premier dimanche du mois donc je souhaite, puisque cette motion n'a même pas été mise au vote, qu'on ait un débat là-dessus. Pas forcément au Conseil, on peut se voir en-dehors du Conseil pour en discuter, pour voir la faisabilité, je ne remets pas en cause ni l'article 27, ni la politique des prix du Manège, ce n'est pas ça, c'est une proposition complémentaire de façon à ce que dans une Capitale Culturelle à la fois Capitale Wallonne de la Culture et Future Capitale Européenne, un maximum de gens s'intéressent à la culture de la Ville, aux événements culturels qui s'y passent. Donc, je voulais rappeler ça parce que j'estime que la motion que j'avais déposée n'a pas été correctement traitée et discutée et donc je demande qu'on puisse y revenir au Conseil ou hors Conseil.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'accord. Il n'y a aucune difficulté à ce qu'on le fasse, notamment il est prévu une "toutes commissions", de mémoire, le 22 avril où je demanderai aux responsables du Manège et de Mons 2015 d'être présents et on pourra discuter. Sachez simplement – et on vous remercie de la suggestion que vous faites – que c'est un élément qui est un des objectifs de Mons Capitale Européenne de la Culture, bien entendu c'est la plus grande accessibilité possible à tout un chacun, que ce soient des personnes âgées qui n'ont pas eu la chance de faire des études, que ce soient des jeunes qui n'ont pas encore fait beaucoup

d'études, c'est véritablement un objectif central. Les moyens pour y parvenir, nous en discuterons si ce n'était qu'une question financière, ce serait bien entendu très simple. Outre le fait que les activités du Manège sont largement presque "sold-out" mais on peut bien sûr en discuter pour voir ensemble, comment, au mieux, on peut réaliser cet objectif d'accessibilité des activités culturelles à tout un chacun. Mais donc on le mettra à l'ordre du jour, expressis verbis, à ce moment-là.

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

Entrée de Madame KAPOMPOLE = 39 présents

7e objet : Objectifs de Convergence – Centre de Congrès – Marché de conception-réalisation : approbation du mode de passation du marché et de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. 3e/5e BE/2008/CONV.772.090

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Sur ce point 7, le Centre de Congrès, nous avons toujours soutenu ce projet de Centre de Congrès parce que, effectivement, une carence de ce genre d'infrastructures en Wallonie et ce serait bien qu'il y en ait un à Mons. Mais, ce projet de Centre de Congrès, il est intimement lié à l'ensemble du projet du quartier de la gare, évidemment. Et je veux rappeler qu'il y a près d'un an, parce que c'était au Conseil communal d'avril 2009, je vous avais interpellé sur la consultation de la population et des associations à propos de la gare et de l'ensemble du quartier. Parce que cela concerne les habitants, les commerçants, les associations PME, les associations cyclistes, en tout cas tout ce qui s'occupe de la mobilité et vous aviez marqué votre accord et vous aviez d'ailleurs évoqué, j'ai repris les textes dans le PV, vous aviez évoqué "les semaines qui suivraient le 7 juin" puisque, pour rappel, le 7 juin c'étaient les élections régionales et européennes et puis après c'était le Doudou et donc bien sûr il fallait laisser passer tout ça. Mais depuis lors, en matière de consultation, il ne s'est rien passé du tout. Et entretemps, il y a des citoyens qui ne sont pas restés inactifs et moi je veux surtout évoquer le travail qui a été fourni par un urbaniste montois, ancien directeur, d'ailleurs, de l'Administration de l'Urbanisme et qui propose une alternative, qui me semble, à priori, intéressante, une alternative à ce qui a été prévu, c'est-à-dire construire le Centre de Congrès sur une dalle au-dessus des voies de chemin de fer donc. C'est un projet qui a été présenté à la CCAT, pour information, et de ce que j'en sais, cette alternative a reçu un accueil plutôt favorable. A mes yeux, ce qui est notamment intéressant, c'est qu'on fait une économie d'espace et de terrains disponibles puisque tous ces terrains, tous les hectares qui sont le parking actuel, qui est l'ancien centre de

tri postal et l'ancienne douane, tout cet espace est économisé, c'est un espace en plein Centre-Ville, c'est un espace qui a une situation exceptionnelle, donc ça me semble être effectivement une alternative qui doit être prise en compte, qui doit être étudiée. Donc, je demande explicitement, à propos de ce point, qu'il y ait réflexion et consultation autour de ce travail qui m'a paru très bien fait, très documenté et que cette alternative soit incluse dans la mission de conception et de réalisation qui fait l'objet de ce point 7 et donc qu'elle ne soit pas simplement évacuée, d'autant plus que c'est quelque chose qui vient de la population, d'un citoyen qui est soutenu par un ensemble de personnes autour de lui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je vais être bref, on nous parle d'un avant-projet ou d'un appel à marchés restreint dans le cadre d'un marché public d'un Centre de Congrès. Il y a quelques mois, on avait souvenance qu'il ne serait pas loin de la gare alors on se pose des questions, comme nous ne sommes pas informés, ni de la localisation du Centre de Congrès, on se dit où sera-t-il? Première question. Vous en avez sans doute la réponse mais nous, on n'est au courant de rien et donc on aimerait avoir des informations parce que, pour l'instant, nous sommes, ce n'est pas le monstre du Loch Ness mais nous, nous sommes dans le brouillard complet. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien d'abord, je vous remercie pour ces interpellations car elles permettent au Collège et singulièrement au Bourgmestre de vous fournir quelques explications. D'abord, le retard de la consultation: il y aura consultation. Mais que s'est-il produit? Après la présentation de l'avant-projet de M. Calatrava, s'est posée la question de la gare des TEC. Je sais que certains pensent qu'ils sont experts en tout donc ils sont architectes, ils sont experts en mobilité, ils sont experts en urbanisme mais je trouve normal qu'en matière des TEC, la Société Wallonne des Transports puisse s'exprimer. Première idée c'était de mettre la gare des TEC de l'autre côté de la passerelle, côté Grands Prés. Personnellement, mais avec toute l'humilité qu'il sied à un bourgmestre, bien entendu, j'avais trouvé l'idée pas mauvaise pour mille et une raisons. A moins d'être peu coutumier ou de ne pas fréquenter de la journée le quartier de la gare, on s'aperçoit quand même qu'il y a un petit problème de parking "automobiles". On a regardé, très vite il est apparu aux TEC que si on voulait faire la gare de l'autre côté, il fallait créer un nouveau pont réservé aux bus et qui traverserait le boulevard, un pont, qui viendrait traverser l'ensemble des lignes de chemin de fer. S'est vite posée la question – qui je sais pour certains est secondaire, ridicule ou sans objet – qui est de savoir qui paie? Quand on a étudié, ça a pris quelques mois, ce que ça allait coûter, je me suis rendu compte que ça coûterait une fortune et qu'en plus personne n'allait payer. Les TEC disant: "j'en ai besoin, mais moi si je paie déjà la gare, c'est déjà beaucoup", la SNCB disant:

"je fais un effort considérable pour Mons mais aller me demander de payer un pont pour les TEC". Bon! La Ville de Mons, j'ai eu l'humilité, la modestie extrême de dire que peut-être que nos finances étaient telles et je pensais qu'on devait investir ailleurs, ne voulant pas être critiqué: "vous faites un pont supplémentaire et pas les logements sociaux", vous voyez un peu le genre de raisonnement qu'on aurait pu tenir et j'aurais eu une carrière comme ça en devant supporter un pont qu'on aurait jugé coûteux. Fort de tout ça, la Société Régionale Wallonne des TEC et l'architecte se sont mis à réfléchir à nouveau, ce qui prend du temps. Et bon, après réflexion, les ingénieurs se sont vus, les ingénieurs de la SNCB, les ingénieurs des TEC, mais c'est vrai qu'à ce stade-ci nous n'avons pas été consultés, ni le citoyen qui a pris l'initiative, ni le groupe de citoyens, mais ça viendra. Mais enfin, ce sont des ingénieurs, ils ont fait tout ça et in fine, ils se sont accordés sur un mécanisme où on garderait les TEC, selon des modalités qui seront expliquées, le moment venu, en première ligne puisque la passerelle permet d'accéder aux quais intérieurs immédiatement, pour les moins-valides tout cela est prévu et après des mois et des mois, le Gouvernement wallon, à peine les derniers jours de décembre, a approuvé le budget nécessaire pour la partie TEC accolée intégrant la gare. J'avais considéré, mais avec la plus grande humilité, la plus grande modestie, vraisemblablement n'ayant pas toutes les données, que c'était un magnifique succès que d'éviter deux ouvrages d'art et d'avoir mis ensembles tous ces gens pour faire de la gare de Mons une gare de trains et une gare de bus. Encore une fois, peut-être qu'on est tout à fait à côté de la plaque, on ne peut pas l'exclure, personne n'est infaillible. Deuxième élément. Aller mettre le Centre de Congrès sur une dalle à la gare… Je me souviens modeste citoyen, j'entendais parler de Léo Collard que je ne connaissais pas, mais on me parlait déjà de faire une passerelle. Je m'en souviens, puis étudiant, connaissant Abel Dubois, la passerelle c'était vraiment indispensable. Je ne parle pas de mon prédécesseur Maurice Lafosse, s'il ne l'a pas dit 100 fois, il ne l'a pas dit une fois! Mais, modestement, avec humilité, en nous excusant, voilà que la SNCB, après 10 ans de travail, décide de faire une gare-passerelle! Mais on ne peut pas exclure qu'on puisse se tromper mais enfin, se dire qu'après 40 ans, finalement on a la possibilité d'aller à pied de l'autre coté par la gare, ça nous avait semblé pas si bête que ça mais bon… Alors, c'est un ouvrage monumental, une passerelle, si on avait fait un tunnel, un tunnel ça va en-dessous et on éclaire mais on n'en voulait pas, depuis le début, on a peur de plein de choses, pas de tunnel. Une passerelle, ça va au-dessus des caténaires donc cela ne passe pas entre les caténaires. Bon, d'accord! Les caténaires c'est 4,80 m, la passerelle elle fait 5 m sauf si quelqu'un a une idée plus géniale ou je ne sais pas! Et je vous jure ce sont des ingénieurs civils, des gens qui ont fait des études, ce n'est pas moi! On est avec un projet mais

on dit: "oui mais c'est du prestige!" Mais attendez! Il faut arrêter de se moquer du monde, il y a eu un concours, il y a eu un architecte choisi à l'aveugle, le type s'appelle Santiago Calatrava mais le nom qu'on ne connaît pas de l'architecte à Anvers, a fait la gare d'Anvers qui a coûté 740 millions d'euros! Bon, non seulement la gare est une gare multimodale, une gare-passerelle, elle est une gare qui va intégrer en-dessous un parking de 700 places, accessible du cœur de la Ville. Mais avec Mons 2015 quand on m'en a parlé, je vous avoue que j'étais plutôt excité à l'idée mais j'ai dû peut-être modestement, avec humilité, me tromper, c'est peut-être totalement inutile. Puis on a beaucoup parlé avec cet architecte et cet architecte voulait faire de la gare de Mons, la gare la plus écologique au Monde. Mais vraisemblablement aussi que là aussi ça n'en vaut pas la peine. Voilà où on en est. Imaginez un seul instant que les autorités de la SNCB, alors qu'ils sont sur ce projet depuis 10 ans, vont refaire tout le chemin du combattant : jamais ! Il faut arrêter de se moquer du monde. Il faut arrêter de dire des choses qui sont infaisables et qui vont à l'encontre de l'intérêt des montois et des montoises et des gens de la région! Il faut avoir un esprit civique! Il faut soutenir quand on a des investissements de cette nature. Il y a quand même une responsabilité des élus de faire en sorte qu'on soutienne, qu'on aide les gens et pas qu'on aille avec des imaginations intéressantes mais si on devait aboutir dans les initiatives qui sont prises, on sera sans gare durant 20 ans, 30 ans. Alors, moi, je suis prêt à tout entendre mais vraiment à tout mais il faut savoir que c'est dichotomique, je les connais tous. On ne veut pas de la gare mais à la SNCB, certains vont boire du champagne, vont peut-être se laver au champagne, cet argent-là on ira le mettre à la gare de Malines qui coûte trois fois le prix, on ira le mettre dans une gare secondaire en Flandre voire à d'autres gares que nous devons rénover puisque dans la hiérarchie, après Mons, 10.000 passagers par jour, viennent maintenant les gares à 5.000 personnes, etc. Mais si l'objectif c'est de dire on ne veut pas, tenez votre argent, allez le mettre ailleurs, mais oui, moi je ne signe pas, je vous le dis comme je le pense et on me trouvera sur le chemin. Cela, je peux vous dire, on s'est assez battu alors qu'on n'aime pas l'architecture, qu'on n'aime pas ci, qu'on trouve que la gare actuelle ressemble à un temple grec, on me l'a expliqué, je vous jure, je suis retourné regarder, oui mais parce que parfois on vit dans des endroits où on ne mesure pas parfois l'œuvre que l'on a. Et, parce que je suis rarement et j'essaye toujours d'être un minimum élégant, mais quand je vois certains qui sont derrière, les bâtiments qu'ils ont faits, le mal de chien qu'on a de les rénover, j'ai parfois envie moi-même de dire deux-trois choses! Alors, on consultera, ça je peux vous le jurer, dès qu'on aura le projet définitif de la SNCB, je me porte bien entendu garant qu'il y aura une discussion, parce qu'il faut une discussion avec les riverains, sur plein de choses, on a une

idée sur le type de place, on doit aussi permettre la mobilité, etc. etc. Maintenant, le Centre de Congrès et je réponds à M. Hambye, où est le Centre de Congrès? Dans l'état actuel des choses, ce Centre de Congrès, selon nous, doit se situer dans un lieu qui permet une extension, soit immédiate, soit un peu après. On va tout faire pour que ce soit en même temps. Pour le moment, la SNCB dans le programme, mais encore une fois peut-être que bon, tout ça est inutile et si on leur dit de laisser ça comme ça, ils le laisseront mais on a considéré qu'il y avait une grande balafre urbaine à Mons et que, pour des raisons historiques, il y a toute une série de voies, je dirais qu'il doit y en avoir 8 ou 9, je ne connais pas le nombre exact, et on en utilise je dirai 4 ou 5. Et donc, la SNCB a accepté de commencer par réduire, éliminer et remettre ce terrain sans rails et donc utilisable et notre idée, bien entendu, nous sommes en pleines négociations avec la SNCB, d'aller mettre le Centre de Congrès je dirai au pied de la passerelle, là où on gagne du terrain de la SNCB parce que non seulement c'est au pied de la passerelle mais en plus il est possible que l'on puisse ajouter, je ne sais pas 100-200 places de parking en plein air additionnelles aux 700 en sous-terrain. Et puis, le Centre de Congrès dans le Monde entier, si vous regardez un exemple qui est un exemple modeste qui est Liège, à Liège en tout cas on n'entendrait jamais des débats comme ceux que j'entends ici. Alors, à Liège, il y a un hôtel, peut-être qu'on n'en a pas besoin, moi on me dit partout que pour 2015 on va avoir besoin de beaucoup d'hôtels, on a même dit qu'il fallait faire des chambres d'hôtes. D'ailleurs, dans notre programme 2015, comme dans le plan stratégique que nous avons déposé sur le Tourisme, bien entendu, c'est ce que nous allons développer, mais, un Centre de Congrès qui va amener 300-500 personnes. La fois passée à Marseille, quand je suis allé voir où ils en étaient, il y avait des pneumologues, ils étaient 5.000. Je ne dis pas qu'il nous en faut 5.000 mais imaginons, 300, 500, 1.000 personnes il faut quand même les loger et il n'est pas impossible qu'il y ait un hôtelier, je vous assure que le bourgmestre ne connaît rien en matière d'hôtellerie donc je suis incapable de dire quel genre d'hôtel il faut mais je me dis que des ingénieurs, des hôteliers, des promoteurs peuvent se parler et c'est pour cela que nous faisons tout cela et en se parlant, il y aura peut-être à un moment donné un intérêt commun à faire hôtel et ce Centre de Congrès avec les exigences écologiques. Voilà, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, où nous en sommes. Et je ne vous cache pas que je suis dans une incompréhension totale, peut-être est-ce par manque de communication et nous devons mieux communiquer, je vous assure comme premier magistrat de la Ville, je ne comprends pas l'attitude de certains. Si ce n'est pour nuire et ce que je ne comprends pas, c'est que c'est sans issue, pourquoi faut-il aller nous mettre dans un cul-de-sac alors que nous avons devant nous une autoroute magnifique? On a des perspectives extraordinaires et puis

j'en termine, le quartier de la gare, oui, on l'a déjà indiqué, on a déjà fait les photographies, on va travailler, on veut faire au bâtiment de la gare, mutatis mutandis, ce qu'on a fait sur la Grand'Place. On s'excuse de l'avoir fait sur la Grand'Place, on a dû certainement commettre une erreur et bon. Mais on voudrait quand même aller dans cette voie et en faire quelque chose, c'est-à-dire restaurer les façades avec chaque fois bien sûr travail d'architecte etc. et au-delà de la Place elle-même, vers la rue Léopold il y a là des bâtiments en balconnets qui méritent à côté d'un bâtiment affreux, je ne vais pas vous donner des noms, je vous jure qu'il y a des architectes derrière. Je vais me taire. Donc, tout cela est prévu et nous avons des moyens financiers. Alors, pour le moment, on n'est pas en mesure de présenter le projet dans son intégralité, parce que, depuis la décision financière définitive de la Région wallonne, la SNCB et la Société Régionale Wallonne des Transports ont chacun, dans leur Conseil d'Administration, il y a quelques semaines, accepté la convention entre la holding et Euroliège TGV (opérateur et la Sociétés Régionale Wallonne des Transports). Voilà où on en est. Ecoutez, quand on aura le projet de l'architecte, on rendra tout public. Si les citoyens ne sont pas contents, ils auront l'occasion de le dire puisque nous avons toute une procédure, étude d'incidences, etc., etc. Mais les signaux, quand on me téléphone – et j'en termine – de la SNCB en me disant: "à Mons vous ne voulez plus de la gare?", sous-entendu: "est-ce qu'on peut utiliser les sous?", est-ce que vous comprenez que votre Bourgmestre est vert mais vert de rage!

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: On va voter le point simplement pour vous rejoindre sur peut-être le manque de communication qu'on souligne par rapport à d'autres sujets si on pouvait être tenus au courant de l'information. Mais, par rapport au point il n'y a aucun problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais je vais le faire, oui je sais mais je m'y engage et je vais essayer d'accélérer le mouvement.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, W. MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER A.M., MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

8e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 : le Quartier des Arts et l'Artisanat de création – Centre d'entreprises Design – Mission d'auteur de projet : approbation du mode de passation et de l'avis de marché. 3e/5e E/2010/CONV.AP-OITC/CC

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

11e objet : Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire – Mission de programmation. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.762.160/RM

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Un mot d'explication, chers Collègues. Le Ministre Furlan nous a promis de dégager une subvention de 2.200.000 euros pour le Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire. Nous avons mis sur pied un groupe de travail dans lequel on trouve outre Mme Charle, les Echevins MM. Dupont et Richard Miller, M. Jean-Paul Deplus qui est Chef de Cabinet de Mme Capot, M. Yves Vasseur, M. Jacques Hamaide, Mme Christiane Piérart, M. Xavier Hanotte, M. Michel De Reymaecker, le Chef de Service de la Culture M. Urbain, Mme Françoise Scheepers qui est spécialiste de la question de la Bataille de Mons, M. Michel Vasco, M. Benrubi, M. Pascal Keyser, M. Jean-Paul Bourdon, M. Yves Bourdon et M. Xavier Roland. Avec toutes ces personnes, on a eu une grande discussion sur ce qu'il convenait de faire. On a décidé de faire appel à un programiste, nous avons soumis à tous ces gens le projet de marché. Il y a eu sur le marché lui-même peu de réactions, on a aussi dit quelles étaient, selon nous, les entreprises que nous voulions consulter et ils ont pu compléter s'ils le souhaitaient et donc aujourd'hui, méthodologiquement qu'est-ce que nous comptons faire? Si vous en étiez d'accord, on fait appel à un programiste, dès qu'il aura été désigné parmi les gens dont c'est le métier, à ce moment-là, on met en présence le programiste avec l'ensemble des personnes du groupe de travail pour avoir une discussion en amont et puis alors on va cheminer vers la réalisation. Alors, dans l'état actuel des choses, nous pensons que ce Centre d'Interprétation doit trouver sa place à la Machine à Eau. J'ai rappelé tout à l'heure à mes collaborateurs que nous devons regarder les terrains avoisinants pour voir si immédiatement on ne peut pas accroître l'espace et il y a aussi une discussion quant à savoir si on commence en 1815, en 1691, Melle Piérart suggère 1572. Je trouve, à titre personnel, que cela en vaut la peine si on pouvait, d'une manière pédagogique, expliquer

notamment aux gens d'ici ce qui s'est passé au moment de la guerre des protestants et des catholiques et tout ce qui s'est produit à cette époque-là. Voilà où nous en sommes. C'est le sens de la proposition qui vous est faite.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Le Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire à Mons sera situé à la Machine à Eau, lieu prestigieux s'il en est. Je pense que ce sera vraiment, comme je viens de le dire maintenant, un lieu prestigieux, j'espère qu'il sera suffisamment grand. Mais par rapport à ce qu'il est pour le moment, c'est quand même beaucoup mieux. L'attente a été longue mais ceux qui ont lutté pour sa création, dont Jacques Hamaide que vous avez cité tout à l'heure, vont être récompensés. Croyez-vous qu'on pourra toucher vraiment tous les publics, les canadiens, les américains, les anglais qui ont quelques fois été plus aimables à notre égard surtout par rapport aux montois que maintenant, pour le moment ils sont un petit peu injurieux quand-même. C'est surtout par rapport à M. Van Rompuyt…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais ce ne sont pas les anglais, c'est UN anglais…

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Un anglais, oui mais enfin. Alors, les allemands, les français du Nord, toutes ces personnes-là normalement constituent un public idéal. J'espère qu'on connaîtra l'information en 2012 comme annoncé, en tout cas, certainement en 2015, ça sera réalisé pour 2015, je suppose?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, y a-t-il d'autres interventions? Ce que je dois vous dire, je vous confesse qu'en effet on a pris un peu de temps. On a fait procéder à une étude sur notre Musée d'Histoire Militaire et l'étude est revenue extrêmement enthousiaste, positive, Jacques Hamaide n'a pas cessé de le dire depuis 20 ans, à mon avis si pas plus, et il y a de l'ordre de 30 millions de britanniques qui connaissent la Légende des Anges. Melle Piérart dit que c'est une anecdote historique, elle n'a pas tort mais une anecdote connue par 30 millions, un bourgmestre connu par 30 millions maintenant les montois qui commencent à le connaître un peu aussi, je dois dire que je suis tenté d'en faire quelque chose et cela ne me dérange pas s'il y a plusieurs anges qui se promènent à l'Hôtel de Ville ou dans le futur Centre d'Interprétation. Bon, ce ne sera pas une conversion dont on sera sûrs mais je ne suis pas gêné par ça. Par ailleurs, on a cherché des lieux, celui-là est manifestement le plus approprié mais je répète ce que je viens d'indiquer, j'aimerais bien pouvoir trouver un peu d'espace supplémentaire. Et maintenant, dernier élément, il faut bien se dire que les nouvelles technologies vont jouer un grand rôle. Et dès la base, vous avez entendu le nom de M. Pascal Keyser, dès la base, on doit concevoir ça, je dirai, avec l'époque qui est la nôtre et des possibilités infinies qu'offre la numérisation et donc on va voir un peu comment les choses vont pouvoir se faire. Mais c'est dans cet esprit-là. Et on espère franchement amener

notamment le public britannique. Les britanniques semblent connaître deux événements en Belgique: Waterloo – même si certains pensent que c'est Napoléon qui a gagné, mais bon – et la Légende des Anges. Et la Légende des Anges, pourquoi? Parce que le premier coup de feu a été tiré par un Britannique, le dernier par un Britannique, qu'il y a eu un nombre considérable de morts et qu'ils ont tactiquement, comme disait Churchill, réussi à faire reculer les Allemands durant plusieurs jours, ce qui dans ce contexte-là était quelque chose d'une extrême importance et ils auraient vu des anges qui leur parlaient! Voilà, on ne peut pas empêcher des anges de parler, ni certains de les avoir vus… Tout cela se respecte, je veux être sérieux, voilà, je pense que c'est peut-être une anecdote, c'est une légende à coups sûrs mais je vais dire on vit de ça aussi! St-Georges et le Dragon est une légende avec quelqu'un qui n'a pas existé, ce n'est pas pour autant que chez nous ça n'a pas d'importance, d'accord? Voilà où on en est. Mais sur l'espace, je suis d'accord.

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

12e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail – Modifications – Approbation.
GRH/4399.1

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

13e objet : Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 18.1.2010.8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

14e objet : Parc communal de Jemappes – La Roseraie – Renouvellement de la couverture. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif et détermination du mode de passation 3e/1eE/2010/PGV/766.170/BD du marché.

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

34e objet : Règlement de la carte communale de stationnement dite « Riverain ».
Cellule Stationnement

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Dans un cadre global d'un programme de communication, on nous avait annoncé que les bulletins communaux seraient orientés vers les nouvelles organisations comme la suppression des places de riverains, j'ai l'impression qu'à Mons, il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont au courant qu'on va perdre des places

riverains, on va les perdre, les zones bleues vont être annihilées, disparues, anéanties mais on garde les cartes. J'ai l'impression qu'à Mons, il n'y a pas grand nombre de montois qui le savent.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine: En fait, on ne supprime absolument pas les places riverains puisqu'il y aura une augmentation de 300 places. Donc, les gens qui habitent dans un quartier où il y a une zone théorique riveraine, auront toujours droit de stationner dans leur quartier voire dans la rue complète alors que pour le moment, ils sont limités à un nombre de places bien précises. Donc, on aura une plus grande proposition de places "riverains" à faire, en tout cas dans l'intra-muros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et on va communiquer cela dans Mons-Mag du mois de mai.

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

15e objet : Taxe de stationnement payant/Taxe forfaitaire (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 mars 2010 relative à la « Carte Riverain ».Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

16e objet : Taxe de stationnement payant/Taxe Pro Rata Temporis (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 mars 2010 relative à la « Carte Riverain ».Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

17e objet : Taxe de stationnement avec « Carte Riverain » (Taxe directe).Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 mars 2010 relative à la « Carte Riverain ».Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 24annexe

18e objet : Taxe de stationnement/Zone bleue (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 mars 2010 relative à la « Carte Riverain ».Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

19e objet : ASBL MAISON DE LA LAÏCITÉ DE MONS – Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation.Gestion financière C/PQ/C2008/ASBL 048

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

20e objet : ASBL MAISON DE LA LAÏCITÉ DE MONS – Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/PQ/B2009/ASBL 049

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

21e objet : Information au Conseil communal. Délégation de signature du Secrétaire communal. Gestion financière.

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

22e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines – Rapport d'activité Aménagement 2009Territ. et PermisUR2010/Rén.Urb.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Le souhait de la Ville est de reprendre éventuellement le parking pour le gérer et en faire un parking collectif. Je voudrais savoir si la reprise est décidée et je suppose que ceux qui l'utilisaient pourront continuer à s'en servir?
M. Nicolas MARTIN, Echevin: Effectivement, vous avez bien lu le dossier. Parmi les projets qui sont en cours au niveau du Quartier de Messines, il y a l'amélioration de l'éclairage public, la réfection de toute une série d'équipements et l'étude de la reprise de ce parking. Vous savez que c'est un parking qui est souvent méconnu de la population, qui comprend à peu près 150 emplacements, qui est actuellement la propriété de la société Toit et Moi. Seul un tiers de cet espace est actuellement occupé, essentiellement par des locataires, deux emplacements seulement sont la propriété de propriétaires privés, indépendamment de Toit et Moi et avec ma collègue Francine CRUVEILLER et l'ensemble du Collège, nous nous sommes fait la réflexion que dans le cadre du programme de rénovation urbaine qui va être mis en œuvre dans le cœur de la ville, avec le support des fonds européens, ce programme pouvant éventuellement générer la suppression de certains emplacements de parking de par la mise en place de certaines voiries en semi-piétonniers si les commerçants le souhaitent, il nous fallait trouver une alternative. Cette alternative est intéressante dans la mesure où de par nos contacts avec des sociétés privées de parkings, je crois que le Bourgmestre l'avait déjà indiqué, ça n'est pas évident parce que celles-ci ont des revendications et notamment de nature financière quant à la reprise d'une partie des recettes de l'activité en surface et sachant que ce parking, qui est situé dans le cœur commercial de la Ville, à quelques minutes à pied

du piétonnier, est actuellement sous-utilisé, nous nous sommes dit, pourquoi ne pas en faire quelque chose et discuter avec la société Toit et Moi. Alors, où en sommes-nous? Et bien avec Francine CRUVEILLER, nous avons rencontré la société il y a maintenant une dizaine de jours, nous avons étudié les différentes hypothèses sur le plan financier et sur cette base, les différents services financiers tant à Toit et Moi qu'au niveau de la Ville de Mons, feront rapport au Collège et une fois que le Collège aura statué, un éventuel dossier viendra ici sur la table au niveau du Conseil communal. Notre intention étant bien entendu de pouvoir agir au mieux et dans l'intérêt de la population au niveau des espaces de parking offerts mais également dans une étude financière qui soit la plus raisonnable possible.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Vous avez déjà répondu à ma première question. La deuxième, à propos de la fontaine, simplement pour préciser qu'il y a 15 jours, la fontaine de Messines, celle qui sert un peu de cadre à l'affiche de la Ducasse, a fait l'objet de vandalisme mais je ne doute pas que vos services ont déjà eu l'attention attirée, donc là, je passe. Mais en ce qui concerne la réfection de la fontaine, c'est aussi dans le même subventionnement. Est-ce que cela suit son cours? C'est la Place du Bastion Vert, de l'autre côté, le long de la grande voirie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Effectivement, le dossier au niveau de l'avant-projet a été approuvé le 16 décembre 2008 par le Conseil communal, il est actuellement à la Région wallonne pour accord et on attend le retour du dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Là aussi, il faudrait beaucoup que nos fontaines rejaillissent d'ici 2015… C'est un autre sujet!

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

23e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place – Rapport d'activité
Aménagement 2009.Territ. et Permis UR2010/Rén.Urb.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Toujours pour le 11, Grand'Place, il y avait toujours le problème. Vous aviez été très attentif à la façade d'un établissement bien connu de notre Grand'Place. Il y avait des problèmes. Je me demande, puisqu'apparemment d'après ce que j'ai vu, le fonctionnaire de la Région wallonne préférait abandonner, si on ne peut pas jouer sur le précompte immobilier, une exonération sur le précompte immobilier en contrepartie des travaux de la façade? Voilà. C'était mon idée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais vous dire ce que j'en sais et M. MARTIN peut compléter, avec le Copenhague, tout un temps, au moment où on refaisait les façades, initialement nous pensions que c'était utile qu'on puisse abaisser le Copenhague. Aller demander au propriétaire sans autres formes, c'est difficile, d'autant plus qu'il y a propriétaire et locataire. Après des démarches auprès de l'immobilière aujourd'hui, on était presque tombés d'accord sur un prix, ce qui était assez exceptionnel qu'ils cèdent et nous étions prêts à trouver un accord avec les actuels locataires, à peu près fifty-fifty. Puis, chemin faisant, on a constaté que c'était assez onéreux et on a abandonné cette piste. Sur le plan urbanistique, ça je n'oserais pas le dire devant des grands experts en matière d'urbanisme mais… je vais vous raconter les affaires comme je les sais. Donc, une fois qu'une grande partie de la rénovation a été effectuée, certains ont regardé et ont dit mais c'est un peu incongru mais alors voilà la phrase, je m'en souviens: "mais si vous allez baisser cet immeuble, la place serait trop parfaite". Je n'ose pas répéter ça! Mais c'est comme ça qu'on me l'a dit! Et que si elle était trop parfaite, elle serait peut-être moins humaine, voilà comment on me l'a expliqué et donc, fort de cette explication d'experts, je vous le jure, d'experts, on a dit qu'en attendant des jours meilleurs, ça resterait. Autre chose est: une rénovation légère et une mise en couleur. Ce rose ne manque pas de charme mais une petite couche de couleur, ce ne serait pas mal! Et donc, nous allons continuer à travailler dans ce sens mais il faut que je trouve, avec Mme Orban une formule, pourquoi? Parce que dans les autres cas, on a fait une rénovation un peu lourde et avec un partage de frais, la Région wallonne est intervenue, etc. et là, je ne sais pas ce qu'on peut faire, mais, en effet, il faudra faire quelque chose.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Complémentairement à ce que dit M. le Bourgmestre, pour répondre à la question par rapport à ce qui est inscrit dans le dossier, simplement,

M. HAMBYE bien distinguer la finalité qui est celle que M. le Bourgmestre vient d'évoquer, donc une possible rénovation de la façade, de l'abandon du projet tel qu'envisagé qui est repris dans le rapport sur la rénovation urbaine tout simplement parce que les crédits rénovations urbaines ne permettent que de faire du logement et pas des rénovations de façades mais ça n'empêche évidemment pas, au niveau de la Ville, de réfléchir à d'autres pistes pour atteindre l'objectif qui est une rénovation de cette façade.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pense qu'à un moment donné, il faut parler avec les propriétaires ou les locataires pour remettre un peu une bonne couche de couleur là-dessus même en laissant le bâtiment tel quel et c'est un bâtiment où il faut une couleur, on verra, moi je pense que ça doit se faire oublier un peu… Mais bon, je me suis occupé de chaque couleur de chacune des façades et c'est un exercice intellectuel qui m'a beaucoup éclairé et qui a créé

chez moi vraiment une sensation extraordinaire puisque, pour les réunions, nous étions entre 10 et 15 pour savoir quelle couleur choisir. Et vous aurez constaté que là où on a eu le plus de mal, c'est avec les rouges parce qu'on ne trouvait pas le bon rouge mais bon, je me suis évertué à faire en sorte qu'on trouve quand même le bon! Mais si un jour ça vous intéresse, je peux vous raconter aussi l'expérience des couleurs.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je ne veux pas pérorer sur le rouge, ce n'est pas ça, c'est seulement pour dire que pour moi, et il y a longtemps que nous le disons, ce bâtiment dont on dit qu'il démolit l'esthétique de la Place, ne m'a jamais gêné et que je soutiens tout à fait qu'on le laisse dans l'état où il est.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour aller dans votre sens, même là, les services de la DGO4 pensent comme vous. Alors, si ces services là pensent comme ça…. Je m'incline bien entendu.

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

24e objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot – Rapport d'activité 2009.Aménagement Territ. et Permis UR2010/Rén.Urb.

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

25e objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Rapport d'activité 2009.Aménagement Territ. et Permis UR2010/Rén.Urb.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous donne rendez-vous pour Jemappes le 18 mars.

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

26e objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion financière. C/PQ/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

27e objet : Domaine d'Epinlieu à Mons – Rétrocession de voirie pour Euro symbolique. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

28e objet : Vente de quotités de terrains – Citadelle phase II. Maisons B4, B5, B6.Cellule foncière
RF/FD

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Pour les points 28, 29 et 32, nous nous abstenons pour des raisons fréquemment évoquées et qu'on ne va pas, une nouvelle fois, évoquer.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS

ADOPTE – 35e annexe

29e objet : Citadelle phase I – 14e série – quotité de terrain. Cellule foncière RF/FD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS

ADOPTE – 36e annexe

30e objet : Transfert de l'emprunt relatif à l'acquisition de l'ancien Mess des Officiers dans le domaine public. Régie foncière RF-GF 10-019

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

31e objet : Mons. Acquisition d'une crèche de 36 places, à ériger à l'Allée des Oiseaux, avenue Émile Cornez à Mons pour cause d'utilité publique – Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: En fait, dans ce cadre particulier, nous sommes totalement pour la crèche de 36 places, nous sommes totalement pour la maison passive qui est prévue. Ce qui me pose questions, c'est qu'il y a eu une réhabilitation du site au niveau de la pollution parce qu'on y a trouvé des hydrocarbures, des métaux lourds, etc., mais qu'il n'y a pas eu d'échantillonnages de la nappe des craies sous le site. On n'a aucune donnée quant à la contamination des eaux souterraines. On a quand même eu des hydrocarbures et des huiles minérales dans la mare. Donc, le risque est nettement présent dans ces eaux souterraines. Pouvez-vous me dire, dans ce cadre précis, ce qu'il en est? Nous ne sommes évidemment pas responsables puisque nous sommes acquéreurs mais pour moi, ça pose quand même un problème.

M. Achile SAKAS, Echevin: Mme la Conseillère, ici, moi je présente uniquement d'approuver le projet d'acte authentique, qui reprend les termes du compromis de vente déjà approuvé par le Conseil communal. Donc, au niveau technique, je suis désolé, ce n'est pas moi.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine: On connaît une donnée, c'est que le chauffage va se faire par géothermie donc on va aller rechercher les nappes aquifères en-dessous. Je suppose que tout a été prévu pour éviter ce genre de choses. Mais maintenant, s'ils ont dépollué tout le terrain, il n'y a pas que celui de la crèche, c'était tout l'ensemble des terrains.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon, on le reporte jusqu'à ce que nous ayons une information complète parce que ce sont quand même des questions importantes.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Il y a une question de date, M. le Bourgmestre, je pense que nous avions quatre mois, c'est ça? Le compromis a été signé le 22 octobre… Mais je souhaiterais quand même avoir les explications et l'information concernant ce point précis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, attendez, parce que ce sont des questions importantes. L'acte doit être posé pour quand?... Le 22 mars, oui et nous sommes le 9, on dit "oui" moyennant une explication de Thomas & Piron et si l'explication fournie est inquiétante, on ne passe pas l'acte. Le Conseil autorise et on envoie alors le document aux Conseillers communaux et on demande dès demain matin. Cela vous va comme ça?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Oui, d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais vous avez des indications…

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Mais c'était dans le dossier…
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui mais pas les précisions que vous demandez? Oui mais vous demandez si c'est pollué ou pas, il y a des hydrocarbures mais…
Mme Laurette PREVOT, Conseillère: C'est dans le dossier, je vous assure que c'est là que je les ai lues. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a un risque présent pour les eaux souterraines et je vous demandais ce qu'il en était, c'est tout. Je ne suis pas une spécialiste de la pollution des eaux non plus.
Mme Joëlle POURBAIX, Conseillère: C'est une question d'obligation légale en fait, au départ, grosso modo je résume excessivement fort et à ce moment-là il y a une vérification au niveau de ce qui concerne la pollution du sol mais les vérifications qui sont faites de par les obligations qui viennent de la Loi, ne visent que les hydrocarbures essentiellement. On n'est est pas à aller vérifier ce que vous demandez au niveau des craies, etc. ce n'est pas dans la Loi et donc, évidemment, on peut aller bien plus loin mais une fois que c'est vendu, soit c'est pollué et ça doit être dépollué par le vendeur, soit c'est considéré comme étant dans des normes qui ne justifient pas une dépollution.
M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Ce sont bien des hydrocarbures quand même ici?
Mme Joëlle POURBAIX, Conseillère: Oui mais il faut savoir que sur pas mal de sites, de manière générale, relativement anciens, jouxtant la Ville, il y a eu à des tas d'endroits des remblais, notamment quand on a fait les boulevards et à ce moment-là on trouve encore des traces d'hydrocarbures de ces terres qui ont été déblayées du creusement des boulevards et, notamment à cet endroit-là, c'est ce qui s'est passé. Et ce qui a engagé en coût notamment pour Toit et Moi de dépolluer, et a eu un surcoût assez important, Mme Prevot le sait très bien puisqu'elle fait partie du Conseil d'Administration, de dépollution du terrain à ce niveau-là.
Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Oui, mais au niveau des eaux souterraines, je n'avais pas ces éléments, c'est parce que j'ai lu qu'il y avait un risque présent avec les huiles minérales et les hydrocarbures.
Mme Joëlle POURBAIX, Conseillère: Les risques présents, mais nous respectons la Loi, et les analyses ont été faites en conformité avec la Loi et les obligations qui en découlent.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donnez mandat et je verrai comment on peut faire au Collège, de discuter avec Thomas & Piron, voir si on ne peut pas avoir un délai supplémentaire pour tirer au clair… Il faut être certains qu'en posant cet acte, il n'y a pas une pollution telle que cela puisse nuire à la santé des enfants et des gens qui vont y aller.
M. Guillaume HAMBE, Conseiller: Le Collège peut faire des réserves dans l'acte express sur ce point comme ça au moins on est couvert.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je pense que c'est la bonne solution. On va demander de mettre une réserve et nous donner un peu le temps, de commun accord, de trouver la solution. D'accord. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

32e objet : Vente de quotités de terrains – Site du Gazomètre – Citadelle phase II.Appt 1.07 – pkg n° 20. Cellule foncière RF/FD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS

ADOPTE – 39e annexe

33e objet : Cimetière de Mons (Centre). Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées le 05.09.2008.Inhumations

ADOPTES à l'unanimité – de la 40e à la 47e annexe

Entrée de Monsieur LAFOSSE = 40 présents

35e objet : Piscine de Cuesmes – Installation d'une clôture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.3e/1e E/2010.764.164. 00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

36e objet : Musée Chanoine Puissant – Chapelle Sainte-Marguerite – Restauration extérieure. Approbation du projet revu comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010/SUB/771.128/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Oui, encore, M. le Bourgmestre, vous avez dit que vous avez eu des problèmes pour harmoniser les rouges, vous nous dites aussi que vous êtes quelquefois vert, alors simplement pour éviter des problèmes d'harmonie des couleurs, quelle sera la future destination du Musée Chanoine Puissant, merci. Autrement dit, que va-t-on en faire?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vous cache pas mon embarras à cet égard, compte tenu de l'immeuble lui-même, de tout ce qu'il faudrait faire à l'intérieur. Nous sommes pour le moment en pleine réflexion et on va faire des études diverses à cet égard comme d'ailleurs il faut avancer sur Jean Lescarts, cela fait l'objet, pour le moment, d'une réflexion un peu plus générale. Mais, on n'oublie pas ça, bien entendu et on sait ce qui s'est produit.

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe

37e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Approbation de la convention – exécution 2009 Ville/Service Public de Wallonie – DG04.3e/1e E/2009.SUB.421.062/BA

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

38e objet : Salon communal de Jemappes – Mise en conformité incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.763.163.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

39e objet : Musée Jean Lescarts – Stabilisation des désordres au niveau des façades et des éléments structurels – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.771.177.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

40e objet : Désaffectation de caveaux dans les cimetières d'Hyon et Mons. Approbation du décompte final.3e/2e E/2008.878.317/CDP/MM/SD

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

41e objet : Aménagement des abords extérieurs de l'ancienne Gare SNCB de Jemappes (Phase 5). Approbation de l'avenant n° 2.3e/2e E/2005.421.074.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

42e objet : Cimetière de Mons – Réfection du mur d'enceinte. Mission d'auteur de projet en stabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.878.242.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

43e objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté pour les équipes de proximité travaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2010.875.221.00/BS

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

44e objet : Acquisition de matériels spécifiques pour les crèches communales de Mons et de Jemappes en trois lots. Modification de l'article budgétaire pour le lot. 3e/3e E/2009.844.269.2.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

45e objet : Travaux de voirie – Etudes préparatoires (Lot 1 : essai de sol – Lot 2 : endoscopie). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2010.421.079/AD

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

46e objet : Hall Omnisports d'Havré – Travaux d'aménagement (en 3 lots). Approbation des conditions du marché revues en fonction des remarques du SPW et de la Tutelle.3e/1e E/2009.SUB.764.150/LF

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

47e objet : Ecole Robert André, Place Dooms à Flénu – Renouvellement des installations d'éclairage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.142.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

48e objet : Ecole communale rue à Charrettes à Flénu – Installation d'un système de détection intrusion. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.140.00/SF

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

49e objet : Travaux d'égouttage et de voirie de diverses rues (5) situées à Jemappes – Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2005/TRI/877.151.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

50e objet : Plan Mercure 2007/2008 de la Région Wallonne (SPW) – Aménagement de l'éclairage public du centre historique de Mons (8 rues). Approbation du projet rectifié en fonction des remarques du SPW. 3e/2e E/2008/SUB/426.040.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: On approuve le principe mais je suis déjà intervenu, question d'esthétique, les lanternes qui sont placées dans certains endroits de la Ville ne me plaisent pas, voilà, c'est tout! Elles ne sont pas conformes à ce que je me fais d'une capitale culturelle, voilà. Pas 18ème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je transmettrai aux Services techniques le fait que vous ne les aimez pas. Je vous confesse que je ne les aime pas toutes non plus, mais bon. C'était là depuis un certain temps. Mais ce que je peux vous dire c'est que pour avoir quand même pesté tout un temps notamment sur la rue d'Enghien, on a rapproché les points lumineux et ils sont des deux côtés de la rue. Donc, on devrait avoir un éclairage de meilleure qualité. Sur le plan esthétique, les goûts et les couleurs, comme je viens de l'indiquer tout à l'heure…

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

51e objet : Acquisition de tableaux pour les établissements scolaires communaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010/722.122.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

52e objet : Acquisition de préfabriqués d'occasion. Approbation de la convention et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.
115/CL

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

53e objet : Acquisition de signalisation de chantier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1E E/2010.875.222.00/SS

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

54e objet : Réaménagement des aires de jeux dans différentes aires publiques. Approbation du projet revu en fonction des remarques du SPW. 3e/4e E/2006/SUB/761.160/SB

ADOPTE à l'unanimité – 67e annexe

55e objet : Atelier communal rue des Trois Crampons – Renouvellement des portes de garage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.138.02700/SF

ADOPTE à l'unanimité – 68e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons à une question de Mme COLINIA qui veut nous parler de boutiques éphémères dans les surfaces commerciales non occupées.
Mme Françoise COLINIA, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. La question s'adresse à M. MARTIN. Selon les informations que votre Cabinet m'a données, le taux des cellules vides dans le centre commerçant de Mons s'élève à 5%, ce qui n'est pas un chiffre très exagéré mais il me semble qu'il pourrait encore être réduit. Pour ce faire, une solution qui a déjà été approuvée en France, à Louvain-la-Neuve et, j'ai entendu sur les ondes de Vivacité, à Quaregnon, pourrait être imaginée dans notre Ville. Nous pourrions envisager la possibilité d'ouvrir, dans des surfaces commerciales non occupées, des boutiques éphémères qui ouvriraient leurs portes un mois, deux mois, trois mois jusque 6 mois. Dans ce contexte, les prix des produits vendus sont comme la durée de vie du magasin, réduits. Plusieurs applications existent pour ce type de produits, le déstockage, ce qui signifie de grandes quantités de produits qui peuvent être écoulés en un temps record ou la saisonnalité, un magasin de jouets qui ouvrent ses portes pour un ou deux mois au moment des fêtes de fin d'année. En plus de permettre aux commerces vides de retrouver des occupants éphémères et, par là, de redynamiser une rue commerçante, ce projet permettrait aussi d'attirer des clients qui doivent acheter des produits qui les intéressent avant que le magasin ne disparaisse. Donc, ma question est la suivante, M. l'Echevin: avez-vous déjà envisagé la mise en place d'un tel projet à Mons? Si pas, pensez-vous qu'il soit possible de le mettre en place et si vous n'adhérez pas à ce projet, quelles mesures concrètes avez-vous prises pour permettre aux commerces vides de trouver de nouveaux occupants? Merci.
M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci, Mme la Conseillère. La question des cellules vides correspond effectivement à l'une de nos préoccupations, le taux de cellules vides constituant généralement un indicateur permettant d'évaluer le dynamisme d'un centre-ville. Toutefois, si le taux des cellules vides constitue un indicateur intéressant, ce n'est pas le seul. A côté de ce critère quantitatif, il convient également d'évaluer la qualité de l'offre commerciale qui représente un autre élément d'importance. A cet égard, la politique du Collège depuis plusieurs années vise à renforcer le commerce de qualité en centre-ville. Alors, pour répondre concrètement à votre question, peut-on envisager une politique visant à développer des boutiques éphémères pratiquant par exemple du déstockage dans le centre de Mons? Bien, une telle politique présente en fait plusieurs difficultés. La première est que l'on touche à une

prérogative des propriétaires et que la Ville ne dispose naturellement d'aucun moyen de contrainte pour agir, si ce n'est la taxe sur les immeubles inoccupés dont l'objectif est dissuasif mais non contraignant. Il faut donc parvenir à convaincre les propriétaires de l'intérêt d'une telle démarche. Au-delà de cet aspect, la deuxième difficulté est qu'il faut reconnaître que la politique du bail précaire présente généralement d'importants inconvénients sur le plan qualitatif puisqu'elle génère des commerces de qualité moindre qui nivellent la qualité de l'offre commerciale vers le bas et font fuir les enseignes les plus recherchées, tout en mobilisant des cellules qui ne sont pas affectées sur le marché. C'est d'ailleurs le phénomène que l'on a constaté dans le piétonnier, au début de cette législature, et qui tend aujourd'hui à diminuer, mais j'y reviendrai dans un instant. Sur le plan de la concurrence à présent, il faut préciser qu'une politique d'occupation éphémère par des commerces de déstockage pose des problèmes de concurrence peu loyale à l'égard des commerçants du Centre-ville qui font, eux, un effort permanent pour assurer leurs obligations en matière d'emploi ou d'intégration urbanistique. Pour prendre un exemple concret, que penser d'un magasin de déstockage de jouets durant les périodes de fêtes de fin d'année alors que les enseignes reconnues dans le secteur sont sensées réaliser une bonne part de leur chiffre d'affaires à cette période? Je tiens d'ailleurs ici l'un ou l'autre article issu d'un quotidien français de qualité - *Le Parisien* - parlant de boutiques éphémères qui voleraient le Noël des commerçants. Je le tiens à votre disposition. Il y aurait là un effet d'aubaine déstructurant pour le commerce montois, que le Collège a toujours cherché à éviter. Alors, compte tenu des difficultés que je viens d'évoquer, comment agissons-nous pour revitaliser notre Centre-ville sur le plan commercial, pour lutter contre la multiplication des cellules vides? Il y a plusieurs actions qui sont menées. Tout d'abord, je le rappelle, il y a un outil que nous avons développé et qui est unique en Belgique, dont le but est de réoccuper les cellules vides, c'est notre schéma de développement commercial avec cet outil internet mis à disposition des investisseurs, reprenant l'ensemble des cellules disponibles, celui-ci est alimenté en permanence grâce aux relevés de la Gestion Centre-Ville et est accessible par internet pour les investisseurs. De plus, nous discutons avec de nombreux groupes immobiliers afin qu'ils puissent développer une politique d'achats en Centre-ville afin de limiter l'impact de la politique de bail précaire développée par certains propriétaires, laquelle génère habituellement de nombreuses difficultés. C'est ce qui abouti à l'arrivée de projets comme *SATURN* ou encore le maintien et l'extension d'H&M dans le piétonnier qui sont le fruit d'engagements de groupes qui avaient également investi en périphérie et qui ont accepté d'investir en Centre-ville. Par ailleurs, nous tentons également de convaincre ces mêmes

investisseurs de racheter différentes cellules afin de répondre à l'une des principales causes des cellules vides, à savoir leur trop petite taille, l'idéal étant bien entendu pour le marché actuel, de pouvoir les adapter aux exigences du marché, soit environ 400 m². Je dois également rappeler l'action des fonds d'investissements - Mons Rénovation, Mons Revitalisation et Mons Appui - dont l'intervention est particulièrement visible à la rue de la Clef mais également rue de la Coupe et rue des Capucins. Cette action agit directement sur plusieurs niveaux puisqu'il s'agit à la fois de lutter contre les cellules vides mais aussi contre leur trop petite taille puisque de nombreux travaux visent l'extension de ces cellules avant leur remise sur le marché. Enfin, je voudrais vous informer que la Gestion Centre-Ville a développé dans son plan stratégique, une volonté d'implantation de trompe-l'œil dont l'objectif est d'embellir les façades des immeubles qui ne trouvent pas preneur dans un délai raisonnable. Des contacts sont d'ores et déjà pris à cet égard. Voilà, Mme la Conseillère, quelques exemples concrets d'actions menées par le Département du Développement Economique dans ce cadre.

Mme Françoise COLINIA, Conseillère: Oui, je vous remercie. Je ne pense pas que le bail précaire et que le commerce éphémère soit un commerce de sous-qualité parce qu'on pourrait faire venir des marques prestigieuses, j'ai entendu qu'à Louvain-la-Neuve ils avaient des vêtements qui attiraient des grandes marques - Chanel, Diesel, etc., mais, évidemment il y a le problème des propriétaires mais je m'étais dite que cela pouvait revitaliser aussi une partie de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, la deuxième partie faisait partie de la première, puisque normalement on ne peut pas répliquer. M. l'Echevin a répondu, ce que nous faisons pour le moment avec les commerçants et autres ce sont des questions non pas sur le "type" moi je ne veux pas prendre position sur le comment mais essayer de ramener un commerce aussi un peu d'une certaine qualité, cela fait partie de notre stratégie. Alors, sans transition, des boutiques éphémères aux marquages au sol, Mme la Conseillère Catherine HOCQUET.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère: Oui, M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers Collègues. Il y a quelques mois, il a été procédé à un marquage au sol pour le stationnement des véhicules sur la Place de Nimy. En tant que Conseillère communale, je suis très régulièrement interpellée à ce sujet. Il semblerait que ce marquage pose quelques problèmes. Le trafic normal de la circulation des voitures est dans le sens du pont du canal vers la direction de Mons. Donc, on suppose que le marquage au sol devrait se faire dans le même sens au niveau de la Place de Nimy. Or, quand on prend directement la route sur la droite, il faut obligatoirement faire tout le tour de la Place de Nimy pour pouvoir avoir accès

aux emplacements situés sur la Place de Nimy, ce qui, effectivement, engendre un problème parce que juste le petit accès qui se trouve à droite est constamment occupé par des voitures qui sont stationnées et donc ce qui entraîne justement des files sur le pont qui, à mon sens, est tout à fait dangereux. Je me suis permise de joindre des photos que je me permettrai de remettre à Monsieur l'Echevin après mon intervention. Ensuite, on a aussi remarqué qu'un certain nombre – et je vais même dire un nombre important – de places ont été condamnées avec des poteaux fixes, donc qui ne sont pas mobiles, et autour du monument on a condamné je ne sais combien de stationnements pour les voitures, ce qui fait que beaucoup de voitures maintenant, se garent dans les petites rues perpendiculaires et parallèles, ce qui entraîne effectivement un mécontentement des personnes qui y habitent et donc qui ne trouvent plus le moyen de stationner en face de chez elles. Deuxièmement, je voudrais aussi parler des emplacements pour les personnes à mobilité réduite. On remarque juste sur la Place, 6 emplacements pour les personnes à mobilité réduite, je ne conteste pas du tout l'emplacement mais peut-être que le nombre est un peu excessif étant donné que cela représente à peu près 20% d'emplacements des voitures. Si on regarde en face de la pharmacie, il y a également 2 emplacements pour personnes à mobilité réduite. Une personne en chaise roulante qui sort de la pharmacie, qui souhaite se rendre sur la Grand'Place, est obligée de prendre la voie publique parce que si elle veut se rendre sur la Place, elle se retrouve à nouveau face à une barrière fixe donc bétonnée. Si la personne en chaise roulante décide quand même de se rendre sur la Place, elle est obligée de passer ou sur des racines d'arbres ou de nouveau sur une grande bordure. Donc, elle est obligée de se mettre sur la voie publique. Donc, voilà, je vous transmettrai aussi des photos. Je sais bien que le Collège n'est pas responsable mais beaucoup de voitures sont stationnées sur les passages pour piétons, sur ces emplacements aussi pour personnes à mobilité réduite alors qu'ils n'ont pas la carte pour pouvoir justement s'y stationner. Donc, je me posais juste quelques questions: pourquoi ce marquage a-t-il été fait dans ce sens-là, qui à mon sens est dans le sens contraire de la circulation routière? Pourquoi autant de places condamnées autour du monument? Et également ce qui posera un problème lors de la foire, où il y a les scooters qui se placent à cet endroit-là, que feront-ils exactement pendant la ducasse? Voilà, toutes mes interrogations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Voici quelques informations. Voilà près de deux ans, le premier travail de marquage des emplacements des véhicules avait été réalisé à la Place de Nimy mais la largeur des espaces était trop étroite. Manifestement, à l'époque, il y avait des grands génies qui avaient étudié l'affaire mais voilà, c'était trop étroit. Comme quoi les génies peuvent se tromper! Ce qui a suscité diverses doléances. C'est pourquoi un

nouveau plan d'aménagement a été réalisé en 2008, on l'a d'ailleurs présenté au Conseil communal du 2 septembre. Les travaux consistaient en la pose de barrières et de potelets. Ils ont été réalisés fin 2009 par une société privée. Les nouveaux marquages ont été effectués par les services communaux de manière conforme. Actuellement, l'ancien marquage qui a été recouvert de peinture noire réapparaît, ce qui crée une confusion dans la délimitation des emplacements de parking. Dès que les conditions atmosphériques le permettront, les services communaux réaliseront une couverture en noire de l'ancien marquage. L'état du revêtement étant fortement dégradé, la réfection de la Place sera également proposée prochainement dans le cadre de la réfection des revêtements routiers 2010. Alors, pour les emplacements, il faut évidemment constater, dit la note, que les emplacements de parking seraient trop souvent occupés, durant la journée en semaine, par des voitures de navetteurs, ça on va le faire vérifier. Quant au contresens du marquage desdits emplacements, il convient de rappeler que tout le monde est tenu de suivre le sens giratoire imposé sur cette Place pour leur permettre de se présenter de manière correcte devant les emplacements. En d'autres termes, si on suit les panneaux, on arrive convenablement sur les emplacements. Vous n'avez pas l'air convaincue mais il ne faut pas être fâchée pour autant! Alors, au niveau de la disponibilité d'emplacements à proximité des bulles à verre, il y a effectivement, à l'heure actuelle, 7 emplacements pour personnes à mobilité réduite, entre la friterie et les bulles. Ces emplacements ont été tracés avec une largeur particulièrement importante pour répondre aux vœux de la plateforme des moins valides. Compte tenu qu'il y a 7 emplacements pour personnes à mobilité réduite sur la Place et 2 autres autour de la Place, les services de Police me proposent d'introduire un projet de modification en réduisant à 3 le nombre d'emplacements des personnes à mobilité réduite sur la Place. Quant à l'occupation de l'espace devant les bulles à verre, il est vrai que certains automobilistes y stationnent leur véhicule bien qu'aucun emplacement n'y soit marqué. De manière générale, cela peut, de temps en temps, entraver à la fois des véhicules et entraver l'accès aux bulles, ce qui est non souhaité. Enfin, pourquoi des bornes au centre de la Place? Et bien l'idée a été développée par le Service des Travaux en vue de dégager la vue du monument. C'est quand même louable. Et pour dégager la vue du monument, ce sont 8 emplacements qui ont été, comme ça, réalisés avec ces bornes. Le nombre de places disponibles et certaines bornes ont été renversées par des automobilistes qui, bien sûr, utilisent l'espace libre pour se garer d'une manière singulière. Alors, voilà ce que je vous propose: on va envoyer le service de Police à nouveau avec le Service des Travaux. Ensuite, si tout le monde pense que le monument est suffisamment visible avec des véhicules autour, ma foi il n'y aura pas une crise du Collège à

cet égard. Donc, là c'est certainement discutable pour trouver une solution. Enfin, on peut réduire quelques emplacements des personnes moins valides parce que 7 c'est peut-être beaucoup à cet endroit-là et voir. Alors la question que je poserai aux services de Police, c'est cette question pour la traversée de la route par ces personnes moins valides qui méritent, de mémoire il y a un feu rouge avec un bouton… C'est une voie régionale, on peut demander au MET, parce que vous, vous diriez qu'on fasse quelque chose juste en face, là ça voudrait dire à quelque 100 mètres…

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère: Face à la pharmacie et si de la pharmacie on souhaite se rendre sur la Place avec une personne en chaise roulante, ce n'est pas possible. Le seul problème, c'est pourquoi tous ces poteaux sont-ils fixes? Parce que si par exemple, ils avaient été mobiles, il suffisait, à mon sens, pour régler déjà une certaine partie du problème, de retirer ces barrières et le problème était à 60-70% réglé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si vous croyez que quand on les a retiré, on va les remettre, ça…

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère: Non, mais si ça avait été mobile, on les aurait retirées et le problème était réglé, on ne les remettait plus, on laissait au moins le passage libre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'accord, on va le faire examiner. Donc, c'est bien le passage de la pharmacie à la Place, donc là c'est la voirie communale, ok.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère: Quand vous avez dit tout à l'heure qu'effectivement, tout automobiliste doit respecter le code de la route, je suis à 100% d'accord avec vous, le seul problème c'est qu'apparemment les emplacements sont à contresens de la circulation des voitures, c'est pour ça que les personnes, apparemment, prennent à contresens les flèches. Si les flèches avaient été mises directement dans l'autre sens, beaucoup de gens auraient commis moins d'infractions, à mon avis. Mais sinon, je suis tout à fait d'accord pour le respect du code de la route.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, nous renverrons nos grands experts sur place.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère: Je terminerai par le monument, je suis tout à fait d'accord qu'il faille laisser vue sur le monument mais toujours ce problème, pourquoi des poteaux fixes qu'on ne puisse pas les retirer durant certaines périodes, ne fut-ce que dans les périodes festives ou autres alors qu'il y a déjà tellement peu d'emplacements? J'ai terminé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Cela coûte très cher en manutention, mais bon. Mais vous êtes d'accord qu'on dégage le monument, alors? D'accord, parfait. L'incident est clos, passons à M. Christophe DUBOIS, campagne de régularisation.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller: Une interpellation qui fait suite à celle du mois de novembre. Comme on le sait, 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et ses questions financières, évidemment, dépassent de loin les compétences de notre commune et c'est pour ça que nous voulons étendre ça à la lutte contre la précarité en général. Alors, la commune peut beaucoup – et on vous l'accorde – fait beaucoup pour lutter contre la précarité. Notamment, on pourrait commencer par prendre des nouvelles mesures qui permettraient aux habitants de son territoire de ne pas se voir exclus administrativement, l'exclusion administrative étant souvent synonyme de bannissement de la vie sociale. Alors, je suis intervenu, comme je le disais, au Conseil communal du mois de novembre, le 16 novembre, sur la question de la campagne de régularisation, on y a abordé beaucoup de sous-questions et un peu plus d'un mois après la fin de la campagne de régularisation, j'ai envoyé une question écrite au Collège, qui reprenait beaucoup de questions, je le concède, et notamment je demandais si nous avions le nombre de dossiers qui avaient été introduits mais apparemment l'information, il n'est pas possible de la fournir telle quelle parce que c'est un peu compliqué. Mais j'imagine que quand l'Office des Etrangers aurait un peu plus avancé dans le traitement des dossiers, on pourra alors avoir des informations plus complètes qui viennent de l'Office. J'avais également posé la question de l'évolution du nombre d'arrestations ou voire d'expulsions des personnes illégales depuis le début de l'année pour les mettre en regard des chiffres de l'année passée. Voilà, je demande si le Collège a maintenant une réponse à ces questions-là. Et enfin, lors de ce Conseil du mois de novembre, j'avais demandé s'il était possible que le Service des Etrangers pouvait informer l'avocat – ou l'association qui se charge du dossier administratif de ces personnes étrangères – qu'un ordre de quitter le territoire sera délivré. On sait qu'une fois l'ordre de quitter le territoire est délivré, la personne a 30 jours pour introduire un recours et pour bon nombre d'entre elles, ces questions juridiques très complexes, les dépassent de très loin et pouvoir prévenir les professionnels qui les encadrent, cela permettrait dans pas mal de cas de ne pas alourdir la situation qui est déjà assez lourde comme ça. Donc, à l'époque, M. le Bourgmestre avait répondu mettre la mesure à l'étude, donc je me demandais où en était cette étude et si on en avait tiré des conclusions. Voilà, je vous remercie.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin: Merci beaucoup, M. le Conseiller. La question que vous nous avez adressée dans le cadre de la campagne de régularisation, a bien sûr retenu ma meilleure attention. Et aussi, étant donné l'intérêt que vous manifestez pour la matière, le Collège pourrait vous lancer l'invitation de créer une Commission qui ait cette problématique dans ses travaux. C'est une matière qui est fort complexe, il faut le reconnaître mais qui est

aussi fort intéressante. Evidemment, si je lance l'invitation à M. DUBOIS, c'est parce qu'il est particulièrement intéressé mais cette invitation est également lancée à tous les Conseillers qui souhaiteraient avoir de plus amples informations sur le sujet abordé par M. DUBOIS. En ce qui concerne les chiffres, je peux vous dire que pour 2009, la Zone de Police de Mons-Quévy a procédé à l'interpellation de 274 personnes en situation irrégulière dans le Royaume. Il s'agit, pour la plupart des cas, de personnes qui ont été contrôlées sur la voie publique. Cent cinquante et une personnes se sont vues délivrer de l'Office des Etrangers, un ordre de quitter le territoire et ont été relaxées à l'issue du contrôle. Soixante-deux personnes ont été relaxées sans aucune autre mesure. Il s'agit de personnes en cours de régularisation ou dont le dossier est en cours d'analyse, voire encore de personnes en possession d'un ordre de quitter le territoire récent datant de moins d'un mois. Trente-cinq personnes ont été placées en centre fermé en vue d'une procédure d'expulsion et enfin, pour terminer, vingt-cinq personnes étaient des mineurs d'âge qui ont été relaxées et convoquées par les services de tutelle. Je n'ai malheureusement pas les comparaisons pour l'année 2008 mais si vous voulez on peut le demander. En ce qui concerne votre demande de résultats chiffrés de demandes de régularisation introduite auprès de notre Administration, mea culpa, mais notre service n'a pas comptabilisé celle-ci depuis le début de la campagne. Aussi, nous pouvons simplement vous indiquer que quasi toutes les demandes ont été traitées et envoyées à l'Office des Etrangers. A ce jour, il reste une trentaine de demandes en attente d'une réponse de la Police dans le cadre des enquêtes de résidence. Certaines, une vingtaine d'entre elles, ont d'ailleurs été renvoyées aux services de Police pour des compléments d'informations car, soit les enquêtes de résidence négatives n'étaient pas suffisamment motivées, soit l'Office des Etrangers a demandé un complément d'informations concernant ces personnes. Par ailleurs, toutes les demandes introduites via des associations ou des avocats ont reçu un courrier de confirmation de réception mentionnant la date de transmission du dossier à l'Office des Etrangers. De même pour les personnes qui ont elles-mêmes introduit leur dossier, elles ont reçu un accusé de réception. Il est vrai que notre Administration n'a pas prévenu toutes les personnes susceptibles de pouvoir introduire une demande de régularisation mais elle a préféré concentrer son travail sur l'aide à la complétude et au traitement des dossiers. Par ailleurs, en ce qui concerne votre souhait que l'on contacte soit les avocats, soit les associations, avant de délivrer un ordre de quitter le territoire, je ne puis répondre positivement, malheureusement. En effet, dans ce cadre, notre Administration agit en exécution du Ministre de l'Intérieur, sur ordre de l'Office des Etrangers. Si un dossier reçoit une réponse négative de l'Office, il s'agit donc bel et bien d'une obligation légale de le faire savoir dans les plus brefs délais à

l'intéressé. Par ailleurs, cette information n'intéresse que le citoyen concerné et en tant qu'Administration, il n'est pas permis, pour des raisons évidentes de protection de la vie privée, de divulguer les identités de ces personnes à qui que ce soit. C'est donc le citoyen qui décide, ensuite, de la suite à donner à cette information. Cependant, je puis vous assurer que les membres de mon Administration, qui remettent un ordre de quitter le territoire, informent toujours le citoyen des possibilités et des délais de recours ainsi que de la nécessité de recourir à une association, à un avocat afin d'introduire leur demande de la façon la plus judicieuse qu'il soit. Soyez assuré que je comprends votre souhait de venir en aide à ces personnes qui sont, il est vrai, très souvent dans des états de précarité très avancée et tous ces renseignements sont donnés lorsque l'on remet un ordre de quitter le territoire. C'est pourquoi – et je pense que ce serait peut-être une première piste que l'on pourrait examiner dans ce groupe de travail dont je viens de parler – ce serait bien d'établir une liste de personnes ou d'associations ressources susceptibles de venir en aide à ces personnes à ce niveau. Ce document pourrait alors être distribué lors des visites des personnes qui sont susceptibles de recevoir un ordre de quitter le territoire lors de leur visite au service des Etrangers. Moi je suis à votre entière disposition pour pouvoir mettre ce groupe de travail sur pied.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, la réplique est toujours au Conseiller, s'il le souhaite.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller: Merci pour la réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien. M. VISEUR, les déchets ménagers.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Merci. Je rappelle que je suis intervenu sur ce sujet lors du dernier Conseil communal, donc celui du mois de février parce qu'il y avait un point 45 sur le coût vérité des déchets. Mais ce jour-là, c'était un Conseil un peu spécial et l'euphorie, légitime d'ailleurs, était telle à l'annonce relative à Mons 2015 que le débat n'a pas vraiment pu avoir lieu et j'ai eu droit à une note pré-rédigée mais qui ne répondait en rien à mes interrogations. Et il me semble que le sujet méritait quand même plus d'attention que ça parce que je trouve que la politique des déchets ménagers – bien sûr à Mons mais pas spécifiquement à Mons mais dans tout le Hainaut – est tout à fait incohérente pour le moment et donc j'ai déposé cette interpellation-là pour qu'on puisse en débattre lors de ce Conseil. Il y a quelques mois, c'était en novembre, IPALLE, l'Intercommunale qui incinère les déchets à Thumaide, était à court de déchets pour ses incinérateurs et ITRADEC a même dû conclure un marché de transport supplémentaire parce qu'on demandait des déchets en plus chez IPALLE. Et, par contre, en janvier, IPALLE annonce qu'elle ne pourra plus prendre en charge les déchets communaux qui sont assimilés aux ménagers, c'est-à-dire ce qu'on ramasse par exemple après les marchés et ce, à partir du 1er janvier. Donc, une fois il n'y en a pas assez,

une fois il y en a de trop. Alors, là, ITRADEC a lancé un marché pour prendre en charge 4.000 tonnes de ces déchets, l'ICDI, ça c'est la région de Charleroi, en a pris 2.000 mais elle ne pouvait pas en prendre plus et donc c'est une société privée, SITA, qui a pris les 2.000 tonnes supplémentaires. Mais que va faire à votre avis SITA avec ces déchets? Eh bien, elle va les faire incinérer à IPALLE, c'est-à-dire la société qui a refusé à ITRADEC de les incinérer mais sur son propre quota. Donc, entre deux intercommunales, une pure, ITRADEC et une mixte, IPALLE, il y a le privé qui se sucre au passage pour pouvoir incinérer les déchets qui sont normalement à traiter par ITRADEC. Deuxième exemple, toujours à propos de l'incinération, l'Europe en général est en large surcapacité y compris à nos portes, parce que pour le tonnage qu'ITRADEC ne pourra pas fournir à IPALLE et pour les déchets communaux dont je viens de parler, on va explorer la filière de l'incinérateur de St-Saulve dans le Nord de la France, près de la frontière belge, donc, ce n'est pas trop loin pour les conduire. Eux aussi sont en surcapacité d'incinération, mais là, on les facture à 54 euros la tonne alors que l'ICDI c'est 79 euros et SITA 89 euros, c'est-à-dire 30 et 40% moins cher en les envoyant en France qu'en les incinérant chez nous. Malgré la surcapacité généralisée, IPALLE construit deux nouveaux fours et ICDI à Charleroi va en construire un, alors qu'on est déjà globalement en surcapacité. Troisième exemple, la commune de Dour envisage de se lancer dans la collecte sélective des déchets organiques et c'est bien parce que, pour une fois, il y aurait une commune de notre région qui se lance dans cette collecte sélective et ça briserait un tabou qui est entretenu par l'IDEA qui est chargée des collectes et qui a toujours dit que la collecte sélective des déchets organiques coûterait beaucoup trop cher alors pourtant que c'est dans cette direction que les provinces de Namur, de Luxembourg et de Liège vont et c'est d'ailleurs ce qui est inscrit dans la déclaration politique du Gouvernement wallon. Alors, maintenant qu'il y aurait peut-être un début de collecte sélective des organiques dans notre région, donc dans la commune de Dour, le comble c'est qu'il n'y aurait plus moyen de les traiter dans notre région alors que nous avons 90.000 tonnes de capacité pour les deux tours de biométhanisation à Havré. Ces trois exemples pour montrer que la politique des déchets ménagers en Hainaut, à mes yeux, est une catastrophe! C'est incohérent! Et si je fais cette interpellation, ici, c'est parce que je fais un appel aux partis démocratiques pour réagir. Nous avons, dans cette Assemblée, un Président de parti, le bras droit d'un autre Président, qui siège aussi dans notre Assemblée et mon appel s'adresse aussi au CdH parce que sa responsabilité est engagée dans les décisions qui ont été prises sous l'ancienne législature en janvier 2009, à l'époque où au Cabinet de Benoît Lutgen, c'était le Directeur d'IPALLE qui était en charge de la politique des déchets, c'est-à-dire qu'il était particulièrement intéressé

par l'incinération. Alors, bien sûr Ecolo est dans ce Gouvernement et c'est pour cela qu'il voudrait remettre cette politique à plat mais c'est impossible évidemment sans la bonne volonté des autres partis. Et c'est pourquoi j'espère que vous pouvez avoir une position politiquement honnête, je n'en doute pas, pour admettre qu'il faut rouvrir ce débat au plus haut niveau en matière de politique des déchets ménagers dans l'ensemble de notre province et pas seulement à Mons, mais en tant que montois et Capitale du Hainaut, cela nous concerne directement.

M. Marc DARVILLE, Echevin: M. le Conseiller, je vous remercie de ce constat qui dépasse largement le cadre communal et qui devrait plutôt être porté à la connaissance des responsables de votre parti afin que votre Ministre qui a en charge l'environnement, examine attentivement ce dossier. Je tiens néanmoins à apporter quelques précisions aux éléments que vous mentionnez afin d'éviter certains amalgames. Dans le contexte économique exceptionnel que nous connaissons depuis quelques mois, il est extrêmement difficile, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, d'établir des prévisions sur les capacités d'incinérations nécessaires à court et moyen termes. Les gestionnaires de ce type d'infrastructure doivent donc naviguer à vue et cela tout en s'inscrivant dans le respect de la loi sur les marchés publics ce qui rend les prises de décisions encore plus complexes. Dès la signature d'accord entre IPALLE-IDEA-ITRADEC en janvier 2010, il était connu que la période transitoire 2010-2012 serait perturbée. Vous avez raison, 2009. En effet, le Ministre Ecolo de l'Environnement a refusé la dérogation dans l'attente de la mise en service du four n° 7 d'IPALLE, en 2012, pour éliminer les encombrants ménagers en centre d'enfouissement technique. Dès lors, nos besoins d'incinération sont de l'ordre de 135.000 tonnes par an alors que le quota public chez IPALLE pour Mons-Borinage est de 110.000 tonnes par an. Dans ce contexte, il est exact que la société SITA WALLONIE a fait offre de service à ITRADEC pour l'incinération de déchets communaux en mettant à disposition une partie des quotas lui revenant à l'incinérateur d'IPALLE à Thumaide. Mais pour disposer de ces quotas, la société SITA a co-investi dans l'outil de ce traitement dans le cadre d'un partenariat public-privé. Pour ce qui concerne les différences de prix avancées, il y a lieu d'être excessivement prudent dans les comparaisons car les offres avantageuses concernent souvent des quotas réduits. Les conditions de revente de l'électricité produite ou la valorisation des sous-produits peuvent également présenter d'importantes différences et les politiques publiques en matière de subsidiation peuvent se révéler extrêmement différenciées. Il est exact que plusieurs indicateurs font apparaître qu'il y a actuellement surcapacité d'incinération dans un rayon d'environ 300 km autour de notre région. Selon l'évaluation des politiques qui seraient mises

en œuvre dans les états concernés, c'est-à-dire la France et l'Allemagne, comme l'interdiction ou la forte taxation des mises en décharges ou l'évolution socio-économique, des prévisions fiables sur l'évolution de la situation sont rendues extrêmement difficiles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, M. le Conseiller!

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Vous voyez, j'attends quand même que vous me donniez la parole, je ne la prends pas d'office… Je respecte…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: … Non, non mais j'apprécie mais j'ai surtout bien retenu que le Directeur d'IPALLE était chez M. Lutgen donc j'ai senti là qu'il y avait quand même une dimension polémique.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, polémique, oui absolument, mais je voulais rassurer notre Echevin que notre Ministre Ecolo qui a effectivement les déchets en charge examine évidemment le dossier de près. Tout ce que je voulais dire c'est que cette politique-là n'est pas cohérente et qu'il faut essayer qu'ensemble, l'ensemble des partis se réunisse autour d'une table pour voir ce qu'on peut faire en Hainaut pour ne pas continuer dans une voie qui n'est pas conforme à l'ensemble de la politique des déchets en région wallonne. C'était ça le sens de ma démarche. Vous avez d'ailleurs confirmé qu'il y avait des surcapacités, par exemple, d'incinération et donc on ne va pas faire le débat point par point, je demande seulement un esprit d'ouverture pour revoir ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il en sera fait ainsi.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Au-delà de qui a pris les décisions, à quels moments, dans quelles conditions, je suis tout à fait d'accord avec M. VISEUR, il y a une politique incohérente en matière des déchets et je voulais signaler, ici, que je suis tout à fait prête à relayer le débat à l'interne, chez moi, chez nous, parce que je soutiens tout à fait ce débat et qu'il n'y a aucun souci par rapport à l'ouverture sur ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Parfait, tout le monde est du même avis. Chacun relaye chez soi.

M. Richard MILLER, Echevin: Il est clair que nous sommes tout à fait évidemment conscients du fait que la politique dans le domaine n'est vraiment pas acceptable et tout à fait incohérente mais j'aime quand même préciser à M. VISEUR qu'à la Région wallonne, ma famille politique est dans l'opposition. Oui, mais enfin, si vous voulez changer de majorité à la Région, je peux vous dire que c'est avec plaisir!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Tout ceci sortant du cadre communal, l'incident est clos. Allez M. VISEUR, vous avez le dernier mot sur Mons 2015, sponsorisation et capacité hôtelière.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Notamment, mais quand même je voulais – et c'est pas coutume – commencer mon interpellation par, au nom des membres Ecolo de ce Conseil, marquer notre satisfaction de la désignation de la Ville en tant que Capitale Européenne de la Culture en 2015 et féliciter tous ceux qui ont travaillé à cette candidature. Ce n'est pas tous les jours que l'opposition commence par féliciter la majorité et je tenais à le faire. Alors, le sujet fera certainement couler beaucoup d'encre et de salive encore d'ici 2015, il y aura beaucoup d'interpellations mais je voulais en faire une dès aujourd'hui pour soulever, non pas des problèmes, mais plutôt des propositions. Durant toute la période qui a précédé la désignation, vous avez souligné que le dossier de candidature était confidentiel jusqu'à son dépôt, jusqu'à la désignation de Mons. On est bien d'accord là-dessus. Mais maintenant que c'est chose faite, je voulais vous demander comment vous comptez rendre ce dossier accessible à tous et en particulier à nos concitoyens qui souhaiteraient faire des propositions d'événements en vue de 2015. Alors, nous avons vu que c'était un dossier extrêmement volumineux et je suppose que la lecture de la totalité n'est pas indispensable et donc il conviendrait peut-être d'en faire une synthèse didactique donnant les lignes directrices et les conditions de recevabilité des propositions qui pourraient être faites dans ce cadre. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que le thème choisi n'est pas évident: la rencontre de la culture et de la technologie me semble-t-il n'est pas à priori une matière à la portée de tout un chacun. Donc, il y a nécessité de bien expliquer, de bien délimiter les contours de ce concept, pour qu'un maximum de personnes en aient une idée claire et puissent être ainsi partie prenante de l'événement. Si ce thème a été choisi, selon ce que j'ai lu dans les médias, c'est en référence à l'installation à Mons de Google et de Microsoft qui sont, bien sûr, des entreprises de technologie de pointe. Est-ce que ces entreprises ont manifesté leur intention de soutenir et de sponsoriser les événements de Mons 2015? Alors, toujours dans le souci d'une participation citoyenne maximale, une interrogation sur le logement des visiteurs. La capacité hôtelière actuelle est insuffisante pour accueillir tous les visiteurs que nous espérons en 2015. Bien sûr, il y a sûrement des projets d'accroissement de cette capacité hôtelière mais, il me semble que l'on devrait essayer de favoriser l'accueil chez l'habitant parce que cela représente un certain nombre d'avantages, il y a l'aspect de la convivialité, bien sûr, des rencontres entre nationalités et cultures différentes. Il me semble que nos concitoyens seraient les meilleurs ambassadeurs de leur Ville et cela permettrait des rentrées financières directes dans des familles sans passer par le circuit commercial. Comme bien sûr tout cela doit s'organiser, il faudrait lancer un appel aux habitants, créer une centrale de réservations, etc. et tout cela pourrait être testé bien avant 2015, si on s'y met tout de suite, cela pourrait faire l'objet d'une

expérimentation déjà maintenant. Voilà quelques suggestions que je voulais vous soumettre et pour lesquelles j'espère avoir des réponses positives.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, je tiens à vous remercier, il n'y a vraiment aucune difficulté. Présentation didactique du dossier de candidature, oui. Je suggère que lors de la réunion toutes sections prévue le 22 avril, il en soit fait ainsi et je demanderai à M. Vasseur, avec moi-même d'ailleurs, que nous puissions présenter l'essentiel et je dirai il y a deux parties dans la candidature – et M. MILLER était membre de la délégation qui a, à la fois, reçu des membres du jury et qui est allé défendre la candidature – un dossier pour la présentation de la défense et puis il y a le dossier proprement dit. Je pense que le dossier proprement dit ne pose pas de difficultés mais il est très technique et il répond à toute une série de prescrits, des décisions du Parlement et de la Commission. Mais donc, je propose qu'on puisse fournir des explications à cet égard il n'y a vraiment aucune difficulté. On vient de recevoir la décision du jury en anglais, on attend la traduction française certifiée conforme, ce sera un moment de réjouissement que de le lire. La technologie qui rencontre la culture ou la culture qui rencontre la technologie, c'est un thème que nous avions choisi dès qu'on a imaginé de travailler à la candidature. Les contacts étaient en cours avec Google mais nous étions convaincus qu'il en serait ainsi pour l'avenir et j'y reviens dans une seconde. Puis est arrivé – et je reste convaincu que le fait que nous soyons à l'époque candidat à Mons 2015 a joué beaucoup – le seul centre d'innovation de Microsoft en Belgique, nous avons obtenu des moyens financiers importants pour Virtualis – je n'entre pas dans le détail maintenant – IBM qui vient aussi créer un centre et notamment dans le domaine de la technologie verte. Microsoft est partie prenante du projet Mons 2015 notamment dans toute la dimension pédagogique et la dimension avec les écoles. Là aussi on expliquera un peu où on en est mais ils font partie, ils accompagnent. Google à ce stade-ci n'est pas partie prenante mais Google nous a beaucoup aidé en terme de référence parce que Google a mis Mons sur la carte du Monde et l'arrivée de Microsoft plus le travail de Virtualis et du Centre de Technologie et de l'Information, tout cela ensemble a créé un engouement et c'est comme cela qu'aujourd'hui on a toute une série de petites entreprises dans notre région, on a d'ailleurs, je dirai, une quinzaine de candidatures et le problème face auquel on est, face à toutes ces nouvelles entreprises dans le domaine des nouvelles technologies c'est le manque de places, c'est vraiment dramatique parce que ces entreprises sont là, elles ont besoin d'une espèce de maternité, de lieux pour s'y installer mais ce sont des lieux particuliers. Il faut que cela soit hyper propre, que ce soit agréable et avec une infrastructure en télécommunication qui permette des accès informatiques à hauts débits. Alors, Google a joué ce rôle-là, Microsoft est

partie prenante, comme on a fait ce Digital Innovation Valley, cela a été un argument très important pour expliquer aux gens que, non seulement on travaillait dans le domaine culturel, mais aussi dans le domaine technologique. Aujourd'hui la ramification va jusque Tournai et avec Charleroi où des accords importants ont été pris, M. VISEUR d'ailleurs est venu lors de la petite fête que nous avons organisée et nous entendons bien travailler de concert avec Charleroi. Alors, pourquoi le thème a été choisi? Cela c'est notre conviction profonde, c'est que tout ce qu'on va faire, et en particulier tout le domaine de la culture, que ce soit l'écrit, la parole, que ce soit l'architecture, la peinture, la musique, tout, tout sera digitalisé, tout sera numérisé et quand on fera quelque chose de très important sur Van Gogh ou sur Dubroeucq, il y aura une dimension technologie nouvelle qui accompagnera les expos comme on le faisait jadis en 2015 et au-delà je pense qu'il faut l'oublier, il y aura une interactivité. Et, en plus, non seulement toute la culture est en train d'être numérisée, mais la numérisation est un facteur culturel, on parle maintenant des arts numériques et je me demande s'il n'y a d'ailleurs pas un colloque à Bruxelles pour le moment, mais en tout cas, il y a véritablement ce développement de l'art numérique. Et donc, le numérique en tant qu'acteur artistique et numérique accompagnant la culture classique, c'est comme ça qu'on l'a présenté, c'est comme cela qu'on y a travaillé mais c'est clair que c'est un support à la fois un facteur de créativité et un support du monde culturel. Et donc, ça on l'expliquera en détail le 22. Et puis pour le logement, là, vous avez raison et c'est la raison pour laquelle on l'a indiqué lors de notre candidature, qu'on l'a, comme je l'ai dit tout à l'heure, mis dans le plan stratégique du tourisme que nous avons présenté ici au Conseil communal et qu'on cherche vraiment, et il y a des candidats pour des hôtels de type classique mais aussi Bad & Breakfast ou quelque chose du genre, où je crois qu'il y a vraiment des possibilités. D'autant plus que Mons et notamment dans l'intra-muros, il y a souvent de très, très belles demeures et peut-être que des gens seraient ravis de pouvoir accueillir, c'est ce que je pense. Et maintenant, avec internet et toutes les présentations, il y a là un potentiel qui est assez remarquable. Donc, on partage le même point de vue et on va avancer. Ce que je suggère c'est que vous veniez le plus nombreux possible le 22, qu'on puisse travailler, s'il faut refaire quelque chose de public, il n'y a pas de problème, de toute manière la communication ne va faire que commencer, il va falloir trouver un nouveau logo, il va falloir trouver une mascotte, je vous passe le détail, maintenant on est dans la phase de concrétisation, plus les accords bilatéraux avec les villes partenaires, il y a vraiment énormément de travail. Mais, tout cela se met en route parce qu'on a le temps et on a surtout les gens très compétents, il y a juste un ou deux secteurs où on doit encore trouver des personnes appropriées. Voilà.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Il n'y a pas de réplique, c'est bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, chers Collègues, avant le huis clos, à l'examen de ce que nous avions prévu comme dates, on avait prévu le 20 avril, moi je n'ai pas de problème avec le 20 avril mais il faut savoir que les Commissions c'est durant les vacances scolaires. Je ne m'en étais pas rendu compte plus tôt et que pas mal de gens pensent que c'est une mauvaise idée. Donc, si vous étiez d'accord, on peut reporter au 27, cela nous permet alors d'avoir nos Commissions pendant une semaine "ordinaire". D'accord pour le 27 pour que tout le monde soit tranquille? Bon, le 27 au lieu du 20 et toutes commissions sur Mons 2015, le 22 avril à 18 heures. Je remercie le public et toutes celles et ceux qui ont contribué au travail de cette soirée.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents.

Sont absents: Messieurs BIEFNOT, ROSSI, LECOCQ, DUQUENNE et Madame DEJARDIN

56e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Constitution d'une réserve de promotion au grade de Receveur communal.
GRHMD/22GEN/2010

ADOPTE – 69e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Démission honorable d'une employée d'administration. GRH HH/3289

ADOPTE – 70e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c)Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH
SH/10108

ADOPTE – 71e annexe

57e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Octroi d'une interruption complète de carrière à un agent de niveau 1. GRH SH/2383

ADOPTE – 72e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Prolongation de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à un agent technique. GRH SH/12216

ADOPTE – 73e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c)Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration.GRH SH/17454

ADOPTE – 74e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d)Annulation de l'interruption complète de carrière octroyée à une GRH auxiliaire professionnelle.SH/2864

ADOPTE – 75e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e)Prolongation de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à un employé d'administration. GRHSH/11526

ADOPTE – 76e annexe

58e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à un brigadier. GRH SH/11.336

ADOPTE – 77e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. GRH ML/3709

ADOPTE – 78e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c)Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/3 temps à un ouvrier qualifié définitif. GRH SH/10550

ADOPTE – 79e annexe

59e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps accordée à une bibliothécaire-dirigeante. GRH GB/10653

ADOPTE – 80e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée de bibliothèque contractuelle. GRH SH/12047

ADOPTE – 81e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
60e objet : PERSONNEL ENTRETIEN – Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 10/4000

ADOPTE – 82e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
61e objet : SERVICE INCENDIE – Suspension préventive – Prorogation.GRH/JN/11957-02

ADOPTE – 83e annexe

62e objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Démission honorable accordée à un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH 3525

ADOPTE – 84e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH 99000113

ADOPTE – 85e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c)Promotion d'un Adjudant au grade d'Adjudant Chef.SI/Cel.GRH/28GEN 2009-10133

ADOPTE – 86e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d)Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un agent du Service d'Incendie. SI/22 GEN/10299

ADOPTE – 87e annexe

63e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.8e/1e
3798-3838-3681-3698-3815-3725

ADOPTES– de la 88e à la 93e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de seconde langue. 8e/1e 3836

ADOPTE – 94e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c)Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2009-2010. 8e/1e 1050

ADOPTE – 95e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d)Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante.8e/1e

3198-3651(2)-7955-3363-3810

ADOPTES– de la 96e à la 101e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e)Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. 8e/1e 3651-3810

ADOPTES – 102e et 103e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f)Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante.8e /1e 3198

ADOPTE – 104e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
g)Réaffectation d'un instituteur primaire.8e/1e 3837

ADOPTE – 105e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
h)Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles.8e/1e

3410/3376/5556(3)/3798/3698/3701/3519

ADOPTES – de la 106e à la 114e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
i)Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e

3577/3325/3378/3481/3540(2)/3501

ADOPTES – de la 115e à la 121e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
j)Désignation d'un maître spécial de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3757

ADOPTE – 122e annexe

64e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a)Octroi d'une interruption complète de carrière à une Puéricultrice.GRH/SH/10933

ADOPTE – 123e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b)Fin de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une Puéricultrice.GRH/SH/11431

ADOPTE – 124e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
65e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une assistante sociale. GRH/SH

ADOPTE – 125e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 février 2010.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN E. DI RUPO